# de réunion du Comité Syndical

Séance du 25 février 2019

Nombre de délégués			
En exercice 30			
Présents	21		
Votants	24		

Le lundi 25 février 2019, à 9h30, **le Comité Syndical de l'EPTB Gardons** s'est réuni en séance ordinaire à Cassagnoles, en la salle du Foyer, suite à la convocation du Comité Syndical en date du 13 février 2019

Etaient présents (votants): M. ROUSTAN (CA Alès Agglo), M. ANDRE (CA Alès Agglo), M. JACOT (CA Alès Agglo), M. IGLESIAS (CA Alès Agglo), Mme CRUVELLIER (CA Alès Agglo), M. BENEZET (CA Alès Agglo), M. GRAS (CA Alès Agglo), M. PEPIN (CA Alès Agglo), M. ROUILLON (CA Alès Agglo), M. MAZAUDIER (Nîmes Métropole), M. BOLLEGUE (Nîmes Métropole), M. CLEMENT (Nîmes Métropole), M. PEDRO (CC Pont du Gard), M. VINCENT (CC du Pays d'Uzès), M. BARBERI (CC du Pays d'Uzès), M. ABBOU (CC Causses Aigoual Cévennes), M. LAYRE (CC Piémont cévenol), M. DAUTHEVILLE (CC Piémont Cévenol), M. COUDERC (CC du Pays de Sommières), M. PARISOT (SM du Gardon d'Alès), Mme MEUNIER (Conseil Départemental du Gard),

#### Absents représentés

M. MARTINET (CC Pont du Gard), Mme LAURENT-PERRIGOT (Conseil Départemental du Gard), M. GENVRIN (CC du Pays d'Uzès),

#### Présents sans voix délibérative

Sans objet

#### Autres personnes présentes

M. GEORGES et Mme MOULIN (EPTB Gardons), M. VIGUIE (CA Alès Agglo).

Le quorum étant réuni, le Président ouvre la séance à 9h40.

Le Président informe l'assemblée que les pouvoirs suivants ont été déposés à l'ouverture de la séance :

- M. GENVRIN (CC du Pays d'Uzès) a donné pouvoir à M. VINCENT (CC du Pays d'Uzès),
- M. MARTINET (CC Pont du Gard) a donné pouvoir à M. PEDRO (CC Pont du Gard),
- Mme LAURENT-PERRIGOT (Conseil Départemental du Gard) a donné pouvoir à M. LAYRE (CC Piémont Cévenol).

Aucun autre pouvoir n'est présenté à l'ouverture de séance.

#### Point 1 – PROCES-VERBAL DE SEANCE DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2018

Le Président rappelle que le Procès-verbal de séance du 19 décembre 2018 a été transmis aux délégués. Il demande si ce Procès-Verbal appelle des observations.

Aucune remarque n'est formulée – le Procès-verbal de séance du 19 décembre 2018 est validé à l'unanimité.

# Point 2 – INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DES MARCHES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Délibération n° 2019/01

Le Président rappelle qu'un certain nombre de commandes sont passées dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Comité Syndical. Il est tenu d'en rendre compte à chaque réunion de Comité Syndical. Le tableau annexé présente les marchés et commandes diverses passés entre le 27 novembre 2018 et le 11 février 2019.

Le comité Syndical prend acte de ces informations.

1 ANNEXE

## Point 3 – INFORMATION SUR LES CONVENTIONS SIGNEES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Délibération n° 2019/02

Le Président rappelle qu'un certain nombre de conventions sont passées avec des personnes publiques dans le cadre de délégations qui lui ont été données par le Comité Syndical.

Depuis le dernier comité syndical, il n'a pas été signé de nouvelles conventions. Toutefois 3 conventions sont en discussion avec le Département du Gard concernant le barrage de Sainte Cécile d'Andorge ainsi que les parties départementales des digues d'Anduze et d'Alès.

Une convention est en discussion avec les services de l'Etat concernant la partie Etat de la dique d'Alès.

Le comité Syndical prend acte de ces informations.

#### Point 4 – MODIFICATIONS DE PLANS DE FINANCEMENT

Délibération n° 2019/03

Le Président rappelle que lors de la séance du 19 décembre 2018 (délibération n°2018/81), le Comité Syndical a délibéré pour compléter les délibérations précédentes sur le financement des postes.

Une modification intervient sur le poste PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations). Effectivement nous nous étions orientés vers un financement à hauteur de 40% par le FEDER sur l'année 2019. Ce taux est erroné, le FEDER ne pouvant financer qu'à hauteur de 30 %. Afin d'optimiser le financement du poste il est proposé un financement Etat à 40% sur 6 mois c'est-à-dire sur la durée restante du PAPI 2 puis un financement à 30% par le FEDER pour les années 2019 (6 mois restant) et 2020.

Ce poste en lien avec la prévention des inondations est occupé par Etienne RETAILLEAU.

#### 2019

#### Ancien plan de financement

Poste	Organismes financeurs	Assiette (€)	Taux de participation (%)	Montant de la subvention (€)
Chargé de mission	FEDER	60 000(1)	40	24 000
« inondation » – (Etienne	SMD	60 000(2)	38,96(3)	23 376
RETAILLEAU)	EPTB Gardons (autofinancement)	81 040(4)	41,54(5)	33 664

- (1) Forfait Etat « Ingénieur, chargé de mission »
- (2) Forfait SMD « Ingénieur, chargé de mission technicien »
- (3) 40%\*taux d'adhésion de 97.4%
- (4) 67 000 € pour les salaires et charges (dont l'assurance statutaire et les dépenses sociales : CNAS, MNT…) le reste en frais de fonctionnement
- (5) la somme des % de financement est supérieure à 100% car les assiettes sont différentes

### Nouveau plan de financement

Poste	Organismes financeurs	Assiette (€)	Taux de participation (%)	Montant de la subvention (€)
	Etat	60 000(1)	20% (40% sur 6 mois – premier semestre)	12 000
Chargé de mission	FEDER	81 040(2)	15%(3) (30% sur 6 mois – second semestre)	12 156
« inondation » – (Etienne RETAILLEAU)	SMD	60 000(4)	38,96(5)	23 376
RETAILLEAU)	EPTB Gardons (autofinancement)	81 040(2)	41,35 <sup>(6)</sup>	33 508

- (1) Forfait Etat « Ingénieur, chargé de mission »
- (2) 67 000 € pour les salaires et charges (dont l'assurance statutaire et les dépenses sociales : CNAS, MNT...) le reste en frais de fonctionnement
- (3) Financement à partir du 1er juillet 2019
- (4) Forfait SMD « Ingénieur, chargé de mission technicien »
- (5) 40%\*taux d'adhésion de 97.4%
- (6) La somme des % de financement est supérieure à 100% car les assiettes sont différentes

# 2020 Plan de financement

Poste	Organismes financeurs	Assiette (€)	Taux de participation (%)	Montant de la subvention (€)
Chargé de mission « inondation » –	FEDER	81 040(1)	30%	24 312
(Etienne RETAILLEAU)	EPTB Gardons (autofinancement)	81 040(1)	70%	56 728

<sup>(1) 67 000 €</sup> pour les salaires et charges (dont l'assurance statutaire et les dépenses sociales : CNAS, MNT...) le reste en frais de fonctionnement

#### Après en avoir délibéré,

#### L'assemblée, à l'unanimité,

- VALIDE le plan de financement proposé pour le poste de chargé de mission prévention des inondations,
- APPROUVE son inscription au budget 2019,
- AUTORISE le Président à solliciter les partenaires financiers pour l'ensemble des postes ci-avant listés,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

#### Point 5 – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT MANDATS SPECIAUX

Point sans objet, pas de délibération.

# Point 6 – ETUDE DE DEFINITION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT D'ALES ET DOSSIER D'AUTORISATION – COMPLEMENT Délibération n° 2019/04

Le Président rappelle que le Gardon traverse la ville d'Alès. Il a fait l'objet d'importants aménagements historiques. Il s'agit d'une succession de digues et de quais.

Par un courrier du 18 avril 2008, le Préfet du Gard a notifié à la commune d'Alès, la DIR Méditerranée et le Conseil Départemental du Gard la présence d'une dique de classe B.

Une étude de danger a été réalisée en 2017 par chacun des 3 gestionnaires. Elles ont été transmises au service contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL.

La nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Un transfert de compétence entre la communauté d'Alès Agglomération à l'EPTB Gardons s'est opéré.

Dans le cadre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, il appartient à l'EPTB Gardons de déterminer le système d'endiguement d'Alès et d'obtenir son autorisation.

La détermination du système d'endiguement est complexe du fait de zones protégées disjointes, d'une distinction à faire entre les zones de quai et celle de digue, de caractéristiques géométriques variables, de la présence d'un tronçon ouvert par l'aval...

Le comité syndical du 19 décembre 2018 a adopté une délibération pour la réalisation de cette prestation.

Suite à l'appel d'offres portant sur l'étude de définition du système d'endiguement, il apparait qu'il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe consacrée à ces missions.

Le montant financier initial est de 100 000 €HT. Il apparait comme sous-estimé en regard des résultats de l'appel d'offres portant sur l'étude.

Au vu de récents appels d'offres en matière de levée topographique d'ouvrage, il semble nécessaire d'estimer à nouveau le montant à prévoir en matière de levés topographiques également.

Les montants financiers à prendre en compte sont les suivantes :

étude : 145 000 € HT prestation topographique : 45 000 € HT

Total: 190 000 € HT, soit 228 000 € TTC La dépense est prévue pour l'année 2019.

#### Plan de financement :

Le plan prévisionnel de financement porte sur le montant TTC de 228 000 €. Il est le suivant :

Région Occitanie 20% soit 45 600.00 € SMD 58.44% (60% x 97.40%) soit 133 243.20 €

L'EPTB Gardons prendra en charge le montant restant soit 49 156.80 €.

Une demande de financement sur la base de 120 000 €TTC a été adressée au Conseil Régional et au SMD. Une demande de complément sera adressée aux partenaires financiers pour compléter les subventions attendues.

Une contribution financière de la part des services de l'Etat gestionnaire de la digue établie sur la route nationale 106 est en cours de mise en place. Une convention sera établie pour acter les montants retenus et les modalités de paiement. Les montants de subvention seront réajustés en fonction de la somme perçue. Le montant estimatif pour cette convention est de 56 400 €.

#### Nature des procédures de passation des marchés

La nature des procédures de passation de la délibération antérieure est complétée avec les éléments ci-dessous.

Conformément au décret N° 2016-360 relatif aux marchés publics et à la délibération de l'EPTB Gardons n°2017/25 du 3 juillet 2017, la nature des marchés est la suivante :

- Géomètre : procédure adaptée (montant compris entre 25 000 et 90 000 €HT),

#### Démarrage des prestations

Le système d'endiguement d'Alès est de classe B. Enfin de pouvoir bénéficier d'une procédure d'autorisation simplifiée, il est nécessaire de déposer les dossiers auprès des services de l'Etat avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de démarrer les prestations avant obtention des arrêtés définitifs d'attribution des financements sous couvert de l'obtention des dérogations nécessaires.

#### Après en avoir délibéré,

#### L'assemblée, à l'unanimité,

- APPROUVE les montants alloués à l'étude de définition du système d'endiguement d'Alès,
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement et autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les compléments,
- AUTORISE le Président à procéder à la consultation des prestataires spécialisés,
- AUTRISE le Président à procéder au démarrage des prestations sous-couvert de l'obtention des dérogations nécessaires,
- AUTORISE le Président à entreprendre toute démarche et à signer toutes les pièces, conventions, actes et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

#### Point 7 – REALISATION D'INDICES MACRO INVERTEBRES EN LOZERE Délibération n° 2019/05

Le Président demande au directeur de présenter ce point.

Il est exposé au Comité Syndical que le département de la Lozère (comme le département du Gard) assure le portage d'un réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau (RCD48).

Ce réseau complète le réseau porté par l'Etat. Ce dernier intègre, pour le bassin versant des Gardons, 13 stations réparties entre les Réseau de contrôle de surveillance (RCS), réseau de contrôle opérationnel (RCO) et stations de référence (REF). Aucune de ces 13 stations n'est située en Lozère. La partie amont du Gardon d'Alès et du Gardon de Mialet n'est donc suivie sur le plan de la qualité des eaux superficielles que par le réseau complémentaire portée par le Département de la Lozère.

Les stations du RCD48 sont les suivantes.

Code station	COMMUNE	STATION	Code ME	RCD
06128500	St Etienne Vallée Française	Gardon de Saint-Germain amont	FRDR382	48
06128600	St Etienne Vallée Française	Gardon de Mialet aval confluence avec le Gardon de Sainte-Croix	FRDR382	48
06126860	Le Collet de Dèze	Gardon d'Alès au Collet de Dèze	FRDR380a	48
06126870	St Julien des Points	Gardon d'Alès à Saint-Julien-des-Points	FRDR380a	48
06128620	Ste Croix Vallée Française	Gardons de Sainte-Croix à Sainte-Croix-Vallée-Française	FRDR382	48
06128610	Moissac-Vallée-Française	Gardon de Sainte-Croix à Moissac-Vallée-Française	FRDR382	48

Sur ces stations, le département réalise 4 campagnes de prélèvement par an, sur deux années consécutives tous les 5 ans (le réseau de suivi départemental, comme celui du Gard, est tournant entre les différents bassins versants des Départements ainsi notre bassin versant est concerné par des mesures deux années consécutives tous les 5 ans).

En plus des analyses physico-chimiques classiques, il réalise des Indices Biologiques Diatomées (IBD).

L'Agence de l'eau exige pour valider les données qu'elles soient en outre assorties d'un Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2)<sup>1</sup>, nouvel indice permettant d'apprécier la qualité biologique d'un cours d'eau à l'endroit d'une station à partir de l'étude des macro-invertébrés benthiques (il remplace l'IBGN).

Le département de la Lozère n'a pas encore pu calibrer son dispositif afin de répondre à cette contrainte et demande aux EPTB de contribuer en assumant ces indices. L'EPTB Ardèche y a pourvu pour les cours d'eau de son bassin versant en 2017-2018, et le Département sollicite l'EPTB des Gardons pour les années 2019-2020.

#### Contenu de l'opération

Il s'agit de réaliser 1 indice I2M2 par an sur 5 stations, sur les années 2019 et 2020.

La réalisation des I2M2 la seconde année pouvant être facultative en fonction des résultats de la première année. La réalisation de ces analyses est confiée à un bureau d'étude spécialisé.

#### **Evaluation financière**

L'enveloppe de l'opération est basée sur 1 000 €HT/analyse, soit un total de 5 000 €HT/an et de 10 000 €HT/2 ans.

 Prestation d'étude	10 000 €HT
TVA	2 000 €
TOTAL	12 000 €TTC

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Normes NF T90-333 et XP T90-388, conformément à l'arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010.

#### Plan de financement prévisionnel

Le Plan de financement prévisionnel, basé sur le montant TTC, est le suivant :

Agence de l'eau	50,00%	6 000 €TTC
EPTB des Gardons	50,00%	6 000 €TTC
TOTAL		12 000 €TTC

#### Calendrier prévisionnel

Rédaction du cahier des charges :	Mars-avril 2019
Consultation des prestataires :	Mai-juin2019
Analyse des offres et attribution du marché :	Juin 2019
Campagne 2019 :	Août – septembre 2019
Campagne 2020 :	Juillet- septembre 2019

#### Nature de la procédure de passation des marchés

Conformément au décret N° 2016-360 relatif aux marchés publics et à la délibération n°2017/25 du 3 juillet 2017, la nature des marchés est la procédure adaptée :

- Prestations intellectuelles : procédure adaptée d'un montant inférieur à 25 000 €HT, dans ce cas de figure, consultation directe de 3 à 5 prestataires et publicité adaptée (Boamp).

#### Démarrage anticipé de la prestation

Compte tenu de l'impératif de réalisation de ces analyses en période d'étiage estival (conditions péjorantes), il peut être nécessaire de démarrer le projet avant obtention des arrêtés définitifs d'attribution des financements sous couvert de l'obtention des dérogations nécessaires et de la validation technique et financière du comité de programmation des financements.

#### Lien avec le contrat de rivière

Cette opération correspond à l'action B-I-1 du contrat de rivière.

#### Démarches administratives

Aucune démarche administrative n'est identifiée.

#### Après en avoir délibéré, L'assemblée, à l'unanimité,

- APPROUVE cette opération,
- VALIDE le budget prévisionnel,
- AUTORISE le Président à solliciter les financeurs,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

L'EPTB Gardons a engagé un partenariat avec l'organisme de bassin versant québécois COPERNIC, qui assure la gestion de la rivière Nicolet (délibération n°48/2013 du 15 octobre 2013). Ainsi, l'EPTB Gardons a accueilli **en février 2014** une délégation de COPERNIC, composée du Président et de la directrice.

Dans le cadre de ce partenariat, nous nous sommes rendus au Québec entre le **12 et le 20 octobre 2014** (cf. délibération n°31/2014 du 2 juillet 2014). La délégation de l'EPTB Gardons était composée de Geneviève BLANC, François ABBOU et Lionel GEORGES.

Ce voyage fut particulièrement enrichissant. Nous avons pu partager les enjeux de nos bassins versants et nos modes de gestion. Ce partenariat s'est enrichi d'un organisme de l'Ontario (Conservation Nation Sud – Est de l'Ontario – créé en 1947 pour gérer la rivière Nation Sud), qui avait déjà des contacts avec COPERNIC.

Nos partenaires nous ont à nouveau rendu visite du **9 au 13 mars 2015**. Cette visite de nos partenaires canadiens a été l'occasion de parfaire nos échanges, d'améliorer la connaissance de nos territoires et problématiques et d'élaborer un projet de partenariat.

Nous avons validé la charte de jumelage le 17 décembre 2014 (délibération n°76/2015) et autorisé le président à la signer et ainsi acté la prolongation du partenariat. La charte de jumelage a été signée lors d'un déplacement au Canada, réparti entre COPERNIC (Québec) et CNS (Ontario), entre le **15 et le 21 mai 2016**. La délégation de l'EPTB était composée de Jacques LAYRE, François ABBOU, Geneviève BLANC et Lionel GEORGES.

Nous avons accueilli nos partenaires du **19 au 23 juin 2017**. Il s'agissait à la fois de poursuivre le partenariat général mais aussi d'un appui de COPERNIC pour la concertation sur le sous bassin versant de l'Ourne (convention spécifique).

Un des éléments importants du partenariat est de maintenir l'enrichissement mutuel de nos deux structures, agents et élus, et de poursuivre le travail en commun sur les grandes problématiques de gestion de l'eau par bassin versant. Pour ce faire il est nécessaire de « faire l'effort » de visites régulières. La mise en œuvre de la GEMAPI ne nous a pas permis de prévoir un déplacement en 2018. L'année 2019 apparait plus propice à ce type d'échange.

Lors du comité syndical du 19 décembre 2018 nous avons chargé les services de travailler sur l'organisation d'une visite en 2019.

Les thématiques à travailler pourraient s'articuler autour du changement climatique tout en maintenant notre intérêt sur la concertation menée par COPERNIC sur ses projets. Le partenariat avec CNS ne sera pas poursuivi, en l'absence a priori d'intérêt de CNS pour ces échanges.

Le déplacement s'effectue généralement sur une semaine et le coût, au regard des derniers déplacements, s'élève à environ 1 500 € par personne. Il peut être donc retenu la somme de 2 000 € pour prendre en compte tout imprévu. Ces frais, pour les agents, sont intégrés dans le financement des postes.

La délégation envisagée pour se rendre au Québec pourrait être composée de 1 ou 2 agents et de 2 à 3 élus. Deux élus qui ont participé activement au partenariat sont motivés pour le poursuivre : François ABBOU (2ème vice-président) et Geneviève BLANC (Présidente de la CLE des Gardons).

Il serait souhaitable que Lionel GEORGES (directeur de l'EPTB) fasse partie de la délégation mais il n'est pas certain qu'il puisse intégrer ce déplacement dans son plan de charge. Ainsi, s'il peut être disponible il pourrait être accompagné par un autre agent, qui bénéficiera ainsi de la richesse de ces échanges. Effectivement l'un des objectifs de l'EPTB dans le cadre du partenariat est de gagner en compétence par la découverte d'autres pratiques et problématiques. Dans le cas contraire, un seul agent participerait au déplacement.

Ainsi l'enveloppe pourrait atteindre au maximum (2 agents, 3 élus) 10 000 €TTC. Au regard du financement des postes des agents et des dépenses antérieures, le coût réel serait plutôt de l'ordre 5 000 €TTC. Il est proposé de voter un budget maximum et, éventuellement, d'ajuster la délégation si nécessaire (la délégation peut être plus réduite pour réduire les coûts).

#### Après en avoir délibéré, L'assemblée, à l'unanimité,

- VALIDE le programme d'échange 2019 avec COPERNIC et le budget qui lui est associé,
- APPROUVE l'inscription des dépenses au budget 2019,
- AUTORISE le Président à définir la composition de la délégation dans le cadre de l'enveloppe maximum fixée,
- DIT qu'un arrêté du Président fixera la liste des membres de la délégation 2019,
- DIT que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration se rapportant à cet échange 2019 seront pris en charge par l'EPTB Gardons : soit par une prise en charge directe soit par le remboursement des dépenses supportées par les agents ou par les élus (mandats spéciaux), sur la base des frais réels, sur production des justificatifs,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

# Point 9 – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET ACQUISITIONS FONCIERES POUR LA RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE ASSECHEE DES PALUNS A ARAMON – COMPLEMENT Délibération n° 2019/07

Situé au sein de la plaine d'Aramon, le site des Paluns est une ancienne zone humide implantée en lit majeur du Gardon, historiquement fortement tributaire des débordements de ce dernier et des inondations par remous du Rhône. Suite à divers aménagements hydrauliques (travaux sur le Rhône, construction de digues et de martelières) et d'infrastructures (réseaux routiers et ferroviaires), mais également du fait de son drainage pour un usage agricole par un système de ruisseaux et de fossés ("Brassières"), cette zone humide fortement contrainte a vu certains de ses espaces s'assécher. Aujourd'hui au sein de ce vaste territoire potentiellement intéressant pour une faune variée, ne subsistent que quelques milieux humides riches d'une flore patrimoniale, principalement situés au sein de petites dépressions topographiques.

llot de naturalité inséré dans un contexte fortement contraint, le site des Paluns est à la croisée de différents enjeux naturalistes, hydrauliques et d'usages (élevage, culture, chasse, détente, captage public d'eau potable ...) relativement déconnectés, les uns des autres.

Dans ce contexte, l'EPTB Gardons et la commune d'Aramon, ont élaboré un plan de gestion intégrant différentes actions de préservation ou de reconquête de zones humides.

Quatre grandes actions ont été mises en évidences :

- Le lancement d'une démarche active d'acquisition foncière sur les zones humides historiques, aujourd'hui très largement cultivées. Ces acquisitions sont un préalable indispensable à la préservation des zones humides existantes et à la mise en œuvre des projets de reconquêtes,
- La restauration et reconquête de zones humides au quartier de la Jacotte,
- La préservation et la reconquête de la zone humide de la Petite Paluns,
- La préservation et la reconquête de la zone humide de la Grande Paluns.

L'objectif poursuivi par cette opération est la restauration des zones humides sur le secteur des Paluns.

Nous avons délibéré lors de notre séance du 26 octobre 2017 (délibération n°2017/48) pour le lancement d'une procédure d'acquisitions foncières dans le cadre du Plan de Gestion de la zone humide asséchée des Paluns à Aramon.

Une nouvelle délibération a été adoptée le 21 décembre 2017 (délibération n°2017/71) pour permettre au Président d'effectuer toutes procédures règlementaires et démarches foncières associées à ce projet : dossier relatif à la Déclaration d'Utilité Publique, sollicitation des services de France Domaine, signature de compromis de vente dans le cas d'accord amiable obtenu, signature des conventions d'éviction des exploitants agricoles.

Les services de la Préfecture ont informé l'EPTB Gardons de la fragilité de cette délibération au regard d'une jurisprudence constante validant la nécessité de mentionner l'enquête parcellaire dans la délibération. Cette obligation s'applique même lorsque, comme c'est le cas pour le projet de restauration des zones humides des Paluns, la procédure d'expropriation n'est pas actuellement envisagée.

Les conclusions du présent rapport intègrent les modifications rendues nécessaires par cette jurisprudence.

Dans le cas des négociations amiables, une partie des terrains objet de la transaction pourra être mis à disposition de l'ancien propriétaire et/ou exploitant à l'issu de l'achat pour qu'il entretienne le terrain de manière compatible avec la fonction de zone humide (pâturage, fourrage...). Cela permet de faciliter les négociations et d'assurer la gestion des terrains. C'est pourquoi, il est prévu de mettre en place des conventions d'occupation précaire pour pouvoir répondre à ce cas de figure.

Si l'ancien propriétaire et/ou exploitant n'est pas intéressé par une telle convention, elle pourra être proposée à d'autres personnes.

#### Après en avoir délibéré, L'assemblée, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter le Préfet afin d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique et si besoin lancer une enquête parcellaire en vue d'obtenir la cessibilité des terrains nécessaire à l'aménagement projeté,
- AUTORISE le Président à solliciter France Domaine pour procéder aux évaluations dans le cadre des acquisitions foncières et des mesures compensatoires,
- AUTORISE le Président à procéder aux négociations foncières et à signer les compromis de vente,
- AUTORISE le Président à signer les conventions d'éviction nécessaires à la libération totale des terrains acquis et de procéder au paiement des indemnités associées,
- AUTORISE le Président à signer toute convention d'occupation précaire de parcelles compatible avec les objectifs poursuivis par le projet de restauration des zones humides asséchées des Paluns,

 AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

## Point 10 – OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA PASSE A POISSONS DU SEUIL DE REMOULINS – PHASE REALISATION COMPLEMENT

Délibération n° 2019/08

Le comité syndical a adopté la délibération n°2018/67 portant sur la phase réalisation de la passe à poissons du seuil de Remoulins.

Il est prévu d'aménager un ouvrage composé de 3 rampes séparées par des bassins intermédiaires. Ces rampes sont équipées de menhirs pour contrôler la hauteur et la vitesse de l'eau.

Le franchissement du seuil de Remoulins par les espèces migratrices que sont l'alose, l'anguille et la lamproie est une obligation réglementaire.

Le maître d'œuvre a produit le rapport au niveau PRO. Il a étudié en détail la stabilité de l'aménagement en phase chantier et après réception des travaux. Les calculs ont montré la nécessité d'implanter des tirants dans les dalles bétons des 2 rampes situées en aval de la passe. Par ailleurs, en phase chantier, il sera nécessaire de mettre en œuvre des butons pour garantir la stabilité des palplanches en phase transitoire.

Le suivi des études géotechniques à mener en début de prestation nécessite d'avoir recours à une mission G4 spécifique.

L'implantation de tirants impose des VISA supplémentaires à produire par le maître d'œuvre et un surplus de suivi de chantier.

Ces éléments techniques nouveaux conduisent à modifier l'estimation du montant des travaux sans remettre en cause les dispositions déjà prises.

Les nouveaux montants du projet sont les suivantes :

Maîtrise d'œuvre :67 000 € HTCoordonnateur Sécurité Protection de la Santé :3 000 € HTGéomètre expert :1 000 € HTAssistance à la passation de transaction immobilière :1 500 € HTFoncier :18 900 € HTTravaux :1 207 600 € HT

Total: 1 300 000 € HT, soit 1 560 000 €TTC

Ces dépenses font l'objet d'une inscription budgétaire en 2019 et d'une autorisation de programme en 2020 avec crédit de paiement :

Crédits de paiement	2019	2020
Total TTC	216 000 € TTC	1 344 000 €TTC

Ce projet s'intègre dans les dépenses d'investissement mutualisées.

Le plan prévisionnel de financement porte sur le montant hors taxe. Il est le suivant :

- Agence de l'Eau 80 % soit 1 040 000 € - EPTB Gardons : 20 % soit 260 000 € Le montant de la TVA pris en charge par l'EPTB Gardons est de 260 000 €.

Une demande de financement est en cours auprès de l'agence de l'eau.

Il est prévu de déposer une demande de financements complémentaires.

Par ailleurs le projet est éligible à l'attribution d'une avance de trésorerie par l'Agence de l'Eau. L'étude de l'attribution possible d'une avance portant sur tout ou partie de la subvention, à un taux proche de zéro, avec le paiement de frais de dossier, sera adossée à l'instruction de la demande de subvention.

#### Après en avoir délibéré,

#### L'assemblée, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget de l'opération d'aménagement de la passe à poissons du seuil de Remoulins,
- APPROUVE l'autorisation de programme avec crédits de paiement,
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement et autoriser le Président à solliciter les financeurs,
- AUTORISE le Président à solliciter une avance de trésorerie auprès de l'Agence de l'Eau,
- AUTORISE le Président à entreprendre toute démarche et à signer toutes les pièces, conventions, actes et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

#### Point 11 – EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE EN 2020

Délibération n° 2019/09

Le Président rappelle que l'évolution réglementaire associée à la compétence GEMAPI repose sur un calendrier en deux grandes étapes :

- 2018 : la compétence devient obligatoire,
- → 2020 : la compétence devient exclusive.

Notre territoire s'est très rapidement organisé pour faire face à cette évolution avec la mobilisation des élus des différentes agglomérations et communautés de communes du bassin versant qui ont élaboré un projet validé en 2017 et mis en œuvre en 2018. Ce projet s'appuyait sur le SMAGE des Gardons devenu à l'occasion l'EPTB Gardons.

L'EPTB Gardons a ainsi modifié ses statuts, élargi son périmètre et s'est organisé pour assumer cette nouvelle compétence qui intègre des enjeux forts tels que la gestion des ouvrages hydrauliques, l'aménagement des cours d'eau et leur entretien, la prévention des inondations ainsi que la préservation et la reconquête des milieux aquatiques dans un contexte d'atteinte des objectifs de bon état écologique des masses d'eau.

Cette évolution s'est accompagnée de la dissolution de syndicats locaux, en plein accord avec les élus locaux. Effectivement ces syndicats ont eu un rôle important dans le passé mais ne pouvaient plus faire face aux enjeux actuels. Depuis la montée en puissance du SMAGE au début des années 2000, avec un effet accélérateur de la crue de septembre 2002, ces différents syndicats avaient déjà adhéré au SMAGE et n'exerçaient plus directement de missions.

Ainsi, nous avons accompagné la dissolution des syndicats du Gardon d'Anduze, de l'Ourne, du Bas Gardon et de la Droude. Les élus du syndicat de la Valliguière et du Joncquier avaient anticipé sa dissolution.

Le SICE du Briançon a été conservé car il s'agit d'un appui local important dans le cadre des travaux en préparation sur le Briançon à Théziers. Ces travaux doivent se dérouler en 2020. Une fois les travaux réalisés, il est prévu la dissolution du syndicat et la signature d'une convention avec la CC Beaucaire Terre d'Argence pour nos interventions futures sur la commune de Vallabrègues.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Gardon d'Alès (SMAGGA) qui regroupait les communes de Saint Christol lez Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Vézénobres et Ribaute les Tavernes, aujourd'hui substituées par Alès Agglomération, ainsi que trois ASA de riverains, a priori sur les communes de Saint Hilaire de Brethmas, Saint Christol lez Alès et Vézénobres, devait également être dissous. Cette dissolution n'a pu être réalisée dans les délais impartis en fin d'année 2017 et ce syndicat est resté membre de l'EPTB avec un poids réduit et l'absence de cotisation car il est totalement intégré dans le périmètre d'Alès Agglomération.

Le maintien de ce syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2020 génère des **inquiétudes importantes vis-à-vis de l'exercice de la compétence GEMAPI**. Le refus de la dissolution par certains de ses membres et l'absence de rôle bien défini pour ce syndicat qui ne conduit plus directement d'actions depuis bientôt une vingtaine d'années nous interpellent particulièrement et nous laisse craindre des difficultés à mettre en œuvre nos missions sur ce territoire.

En outre, les modifications introduites par la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 à l'article L211-7 du code de l'environnement emportent l'impossible adhésion d'un syndicat mixte ouvert compétent en matière de GEMAPI non labellisé « EPAGE » à un autre syndicat mixte ouvert compétent en matière de GEMAPI.

De fait, au 1er janvier 2020, compte tenu de cette évolution réglementaire, le SMAGGA ne pourra plus adhérer pour la GEMAPI à l'EPTB Gardons. Un retrait d'office, par arrêté préfectoral, de l'EPTB Gardons devrait intervenir. Une incertitude juridique apparaît également, au vu de la formulation de la loi du 30 décembre 2017, sur la capacité du SMAGGA à continuer à adhérer à l'EPTB Gardons après le 1er janvier 2020 pour les compétences « hors-GEMAPI ».

Faute de toute intervention, l'EPTB Gardons se verra donc amputé, au 1er janvier 2020, du territoire des communes de Saint-Christol-lez-Alès, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Ribaute-les-Tavernes et Vézénobres, où seul le SMAGGA sera directement compétent en matière, *a minima*, de GEMAPI.

Cette situation est particulièrement préoccupante et contraire à la volonté du législateur, qui est de permettre l'exercice de la GEMAPI par un établissement public compétent sur l'ensemble d'un bassin versant.

Alès Agglomération est favorable à sa dissolution. Si l'existence d'ASA de riverains est une richesse, les ASA n'ont plus vocation à être membre, même indirects, d'un syndicat tel que l'EPTB Gardons. L'évolution souhaitée pour rester dans l'esprit du législateur quant à la mise en œuvre de la GEMAPI est la dissolution de ce syndicat. Si les riverains sont motivés par le maintien des ASA ils peuvent s'organiser en union d'ASA et demander à être représenté dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau.

L'année 2020 sera également marquée par le retrait du Département du Gard de l'EPTB Gardons. En parallèle le Département a défini une politique d'appui à l'investissement. Les deux principales thématiques concernant l'EPTB, intégrées dans la politique de financement du Département, sont les suivantes :

→ Participation à l'aménagement et la gestion intégrée des cours d'eau et des milieux aquatiques : toute opération d'investissement (études et travaux) hors acquisition foncière (finançable au titre de la part

- départementale de la taxe d'aménagement) et relevant de la gestion intégrée des cours d'eau et répondant aux objectifs de reconquête ou de maintien de la qualité biologique, physico chimique ou hydro morphologique des milieux,
- ▶ Participation à la prévention du risque inondation par la réduction de l'aléa: toute opération d'investissement (études, acquisitions foncières et travaux) relevant des aménagements de réduction de l'aléa inondation par cours d'eau et concernant plus spécifiquement les systèmes d'endiguement, les ouvrages de rétention, les ouvrages écrêteurs de crue et les ouvrages de ressuyage d'intérêt départemental et toute opération d'investissement (études et travaux) répondant aux objectifs de lutte contre l'érosion du trait de côte et la submersion marine.

Le **taux d'intervention** est plafonné à **20**% de l'assiette éligible. Le Département ne financera toutefois que les syndicats mixtes fermés. L'EPTB Gardons est aujourd'hui un syndicat mixte ouvert par la présence du Département et du SMAGGA, lui-même syndicat mixte ouvert. En 2020 le retrait du Département du Gard devait nous conduire a priori à devenir syndicat mixte fermé puisque nous avions prévu la dissolution du SMAGGA.

Ainsi, si le SMAGGA reste membre de l'EPTB Gardons nous ne pourrons pas bénéficier des financements du Département du Gard qui sont pourtant déterminants dans des actions stratégiques telles que la prévention des inondations et l'aménagement et la gestion intégrée des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Fort de constat et de nos inquiétudes sur le sujet, nous proposons de solliciter le préfet pour appuyer la demande de dissolution du SMAGGA que devrait présenter Alès agglomération.

#### Après en avoir délibéré, L'assemblée, à l'unanimité,

- PRENDS ACTE de ces éléments relatifs à la gouvernance 2020,
- EMET UN AVIS FAVORABLE à la dissolution du SMAGGA,
- DIT que l'EPTB Gardons s'engage à maintenir les seuils gérés par le SMAGGA, dans la limite des pouvoirs qui lui sont attribués et des moyens dont il dispose
- DIT que à ce jour aucun programme d'effacement des seuils ou de modification de ces seuils n'est connu,
- RAPPELLE que toutefois, l'EPTB Gardons ne saurait se prononcer sur les programmes de l'ETAT ou de l'AGENCE DE L'EAU, programmes et politiques qui pourraient avoir des conséquences ou créer des contraintes et des conditions non connues ou non identifiées à ce jour,
- PREND ACTE de l'ENGAGEMENT de M. PARISOT, Président du SMAGGA, présent en séance, de conduire et/ou d'accompagner la dissolution du SMAGGA dans l'année 2019.

#### Point 12 – EQUIPE VERTE - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Délibération n° 2019/10

Le rapport d'activité 2018 de l'équipe verte est en téléchargement sur le site internet de l'EPTB Gardons dans l'espace réservé aux délégués de l'EPTB dans l'espace dédié au comité syndical du 25 février 2019 (cf. fichier de connexion jointe).

Le bilan des travaux réalisés est de **27,4 Km de restauration et d'entretien forestier** répartis entre 22,8 km issus du programme initial et 4,6 km d'ajouts en cours d'année (remontée de terrain, notamment après crue).

A ce linéaire, s'ajoute un linéaire toujours très important de **93 km de tronçons prioritaires** qui exigent une surveillance et/ou une intervention régulière en raison des enjeux inondation très forts.

L'activité de l'équipe est toujours très axée sur les opérations de bûcheronnage (80% du temps de travail affecté aux chantiers), mais dans une moindre mesure que les années précédentes et avec cette année une part significative d'intervention suite aux crues de l'automne (11% du temps de travail).

Le travail de gestion des ouvrages hydrauliques (digues, barrages, seuils, passes à poissons, béals,...) se développe légèrement avec la prise de compétence GEMAPI pour atteindre 12% du temps de travail (8% en 2017).

Les travaux de plantation et de protection de berge en génie végétal (7% du temps de travail) ont essentiellement concerné cette année une action impulsée par la Fédération de pêche du Gard sur la Salindrenque dans l'objectif de favoriser le biotope des écrevisses autochtones.

La gestion des espèces invasives est modérée et stable (1% du temps) en raison du réajustement de l'EPTB Gardons sur cette thématique.

La gestion des ressources humaines est un enjeu important avec des problématiques de reclassement pour deux agents. Le travail de gestion administrative de ces dossiers est extrêmement chronophage.

Cinq accidents du travail sont à déplorer cette année, pour une durée cumulée modérée (66 jH). Un bilan de chaque accident avec analyse des causes et proposition d'amélioration est réalisé systématiquement par l'encadrement et restitué à l'équipe pour un échange. Les efforts collectifs de prévention sont encore et toujours nécessaires.

La recherche de la diminution de la pénibilité et de l'amélioration de l'efficacité des interventions (nécessaire dans le contexte de prise de compétence GEMAPI sur de nouveaux tronçons de cours d'eau) a conduit à programmer l'achat d'un robot broyeur forestier pour compléter le matériel.

Par ailleurs, l'atelier actuel devenant exigu pour stocker l'ensemble du matériel et l'opportunité d'achat de l'intégralité du bâtiment comprenant l'atelier actuel a conduit à engager l'achat de ce dernier. Il permettra à terme à l'équipe d'utiliser un atelier de taille doublée.

La réactivité et l'adaptabilité de l'équipe sont particulièrement précieuses pour l'EPTB Gardons (gestion de la signalétique, désembâclement, interventions post-crue, interventions diverses).

Il convient de souligner l'implication et l'engagement des agents pour répondre aux missions assignées.

Après en avoir délibéré, L'assemblée, à l'unanimité,

- PRENDS ACTE des éléments de ce rapport d'activité.

1 Annexe

#### Point 13 – EQUIPE TECHNIQUE - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Délibération n° 2019/11

Le rapport d'activité 2018 est en téléchargement sur le site internet de l'EPTB Gardons dans l'espace « réservé » aux membres du comité syndical (cf. fiche de connexion jointe).

L'année 2018 a été marquée une nouvelle fois par une très forte activité de l'équipe. Cette activité est notamment à associer à :

#### La mise en œuvre de la GEMAPI :

- Extension du périmètre de compétence de l'EPTB (totalité du bassin versant),
- Nouvelles élections.
- Modification des statuts,
- Réorganisation du syndicat pour faire face aux nouvelles compétences,
- Récupération de tous les ouvrages hydrauliques de nos membres avec élaboration et mise en œuvre des conventions nécessaires à la gestion des digues,
- Lancement de nouvelles projections budgétaires en lien avec les conséquences des décisions du Département du Gard (dissolution SMD, retrait de l'EPTB) qui conduisent à un déficit évalué en 2020 de l'ordre de 40% de notre autofinancement,
- Mise à jour du SOCLE (Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau).
- ▶ La poursuite et l'évolution de la gestion des ouvrages hydrauliques. L'EPTB est aujourd'hui gestionnaire de 2 barrages (Saint Geniès de Malgoirès, propriétaire et gestionnaire, et Théziers) et de 6 digues (Saint Jean du Gard, Anduze, Alès, Remoulins, Comps et Aramon). Une étude est en cours sur une 7ème digue (La Grand Combe) aujourd'hui non classée. La gestion de ces ouvrages classés a nécessité :
  - L'installation de deux stations de suivi en crise, l'une du niveau du Gardon à Comps et l'autre du niveau de l'eau et de la pluviométrie sur le barrage de Théziers afin de disposer d'éléments de gestion pour le barrage et les digues de Comps et d'Aramon (cotisation CC Pont du Gard). Le système de suivi en crise a été par ailleurs modernisé (serveur, logiciel, matériel) dans son ensemble. Cette modernisation relève de la mutualisation.
  - Le lancement de plusieurs études visant à améliorer les connaissances sur les digues et de préparer les dossiers d'autorisation des ouvrages : digue de Comps, digue de la Grand Combe, digue d'Alès et digue de Saint Jean du Gard,
  - La signature des conventions avec les communes et l'agglomération d'Alès pour la gestion des digues. Les discussions ont été conduites avec le Département du Gard pour la gestion du barrage de Sainte Cécile d'Andorge et les digues d'Alès et d'Anduze et l'Etat pour la digue d'Alès et se poursuivent sur l'année 2019.
  - La **gestion courante des ouvrages** : visites réglementaires, entretien, échanges avec le service de contrôle, gestion d'un dossier de travaux non déclarés d'insertion d'un pluvial dans la dique d'Alès...
- ▶ L'entretien des cours d'eau dans le contexte d'une augmentation significative du périmètre de compétence :
  - Une **nouvelle DIG pour les travaux d'entretien** a été conduite (de 1 820 km à 3 422 km de cours d'eau en gestion, 43 nouvelle communes) et obtenue en septembre,
  - Les travaux sur les atterrissements (traversée d'Alès et programme plus classique) et sur la restauration forestière (tranche 5 – 280 000 € TTC pour 132 km) ont été lancés et en grande partie achevés.
  - La finalisation de l'étude sur l'entretien des cours d'eau au droit des ouvrages de franchissement des
- Les projets en cours ont été poursuivis, certains achevés :

#### Inondation :

- Réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations\_: diagnostics des bâtiments publics sur le bas Gardons et le Grand Combien achevés (50 bâtiments), poursuite du programme ALABRI (896 diagnostics pour une centaine de dossiers de subvention pour les travaux),
- <u>Etudes hydrauliques</u>: transfert et poursuite de l'étude hydraulique sur le Grabieux (phase 2), lancement des études sur les digues (Comps, La Grand Combe, Saint Jean du Gard), appui de la commune de Remoulins pour la mise en transparence du remblai ferroviaire,
- <u>Travaux</u>: suivi du dossier du confortement de la digue d'Anduze porté par le Département du Gard, du projet de restauration du Briançon à Théziers (finalisation phase conception, obtention des autorisations, lancement phase travaux pour travaux en 2020), contrôle et suivi des aménagements réalisés en 2015 sur le Briançon à Domazan et le Gardon à Montfrin, assistance technique pour l'aménagement de la Braune à Dions (finalisation des travaux)...

#### Gestion quantitative :

- Validation du PGRE.
- Poursuite de la mise en œuvre des plans de gestion locaux (essentiellement gestion des béals): Gardon Saint Jean, Salindrenque, Gardon de Mialet, Galeizon, appui aux gestionnaires de béals même hors plan de gestion...
- Poursuite de l'étude des karsts hettangien et Urgonien : traçage sur l'hettangien, diagnostic karstologique, étude du réservoir de la Gardonnenque, géochimie, suivi hydrologique et piézométrique intégré dans l'étude...
- Suivi hydrométrique et piézométrique: renouvellement de la convention avec le CNRS et l'université d'Avignon pour le suivi d'une dizaine de stations hydrométriques, transfert du suivi piézométrique sur le karst Urgonien (département du Gard) et lancement d'une démarche de diagnostic et de mise à niveau sur les suivis piézométriques Urgonien et hettangien,
- Etudes : rédaction du cahier des charges et obtention des financements pour l'étude des stockages, suivi schéma départemental stratégique de la ressource en eau (Département du Gard) et l'étude sur les besoins agricoles sur le Gardon d'Anduze (Chambre agriculture), suivi des schémas AEP et de la démarche HYDROPOP.

#### Qualité de l'eau :

- Animation pour la lutte contre les pesticides et les économies d'eau en zone non agricole: lancement de 10 PAPPH simplifiés, poursuite de diffusion des livrets dans le cadre des démarches 0 phyto (18 organismes: collectivité, associations...), exposition grands publics (prêt sur 166 jours), mise à disposition de document numérique sur le site internet (60 fichiers techniques, kit d'articles), une journée de formation sur « Gérer l'herbe sans pesticides avec le fauchage différencie », 6 interventions lors d'animation ou soirée débats, suivi des PAPPH en cours (15 réunions), lancement d'une prestation sur les établissements touristiques,
- Suivi et/ou appui de démarches de lutte contre les pesticides et les économies d'eau en zone agricole: suivi des démarches locales ou portées par la chambre d'agriculture (GRAPPE3, captages prioritaires, démarches sur la Droude...), appui à la mise en œuvre de ZTHA (Zones Tampons Humides Artificielles) sur le Briançon.

#### Milieux aquatiques :

- Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion des espèces invasives : détection précoce, animation, suivi, travaux...
- Etudes des petites zones humides (8 communes en 2018 portant le nombre total de communes étudiées à 28)
- Lancement des projets de restauration des zones humides : plan de gestion de la Paluns et travaux sur la Jacotte à Aramon.
- Continuité écologique: poursuite des projets sur le seuil de Remoulins et de Collias, suivi du contentieux sur le seuil de Sauzet, réflexions avec les gestionnaires de projets d'hydroélectricité (seuils de Saint Chaptes, Moussac, Sauzet),
- Restauration physique: poursuite de l'étude de restauration physique du Gardon d'Anduze (phase 2), finalisation de l'étude sur l'Auriol, lancement du schéma d'aménagement de l'Allarenque.

#### Gouvernance :

- Poursuite du Papi 2 et lancement de l'élaboration du PAPI 3,
- Mise en œuvre du SAGE, animation de la CLE et lancement de la recomposition de la CLE,
- Mise en œuvre du contrat de rivière (année 2).

#### L'équipe a évolué en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI :

- → le recrutement d'un poste (chargée de mission outils contractuels) : Elisa RICHARD (prise de poste le 1er juin 2018),
- → le transfert d'un poste du SHVC (technicien de rivière gestion du Galeizon), qui s'est effectué au 1er janvier 2019,
- la mise à disposition de service ou d'agents pour :
  - Alès agglomération : mise à disposition de service de 2.25 ETP pour l'entretien de la traversée d'Alès (digues incluses) et 0.9 ETP pour la gestion hydraulique.
  - SHVC: mise à disposition d'agent pour 0,9 ETP pour l'entretien du sous bassin.
  - Comps et Aramon : mise à disposition d'agents quelques jours par an essentiellement pour appuyer la gestion de crise.

#### L'équipe de l'EPTB comprend ainsi 3 grandes composantes :

- → L'équipe du siège qui intègre la cellule administrative (4 agents), la cellule projets (6 agents) et la cellule prévention des inondations (2 agents),
- L'équipe verte (7 agents), qui est rattachée à la cellule Projets,
- → Les mises à dispositions avec Alès agglomération (3,15 ETP), le SHVC (0,9 ETP) et les communes de Comps et Aramon (quelques jours par an).

La structure est gérée par un directeur qui est rattaché à l'équipe du siège. L'organigramme 2019 a été validé au comité syndical du 19 décembre 2018.

L'activité 2018 du syndicat a été très importante. Les différents projets ont pu être menés à bien grâce à la très forte mobilisation de l'équipe.

#### Après en avoir délibéré, L'assemblée, à l'unanimité,

PRENDS ACTE des éléments de ce rapport d'activité.

1 Annexe

#### Point 14 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – DOB 2019 -

Délibération n° 2019/12

Le Président propose au Comité Syndical de débattre des orientations budgétaires en prévision de l'élaboration du budget 2019. Le comité syndical pour l'adoption du budget se déroulera le **25 mars 2019.** 

### Bilan d'activité de l'année 2018

#### **ACTIVITE DE L'EQUIPE**

Les rapports d'activité 2018, activité du syndicat et activité spécifique de l'équipe verte, sont en téléchargement sur le site internet de l'EPTB Gardons dans l'espace « réservé » aux membres du comité syndical (cf. fiche de connexion jointe). Une synthèse est présentée dans les rapports n°8 et 9 de la présente séance du comité syndical.

L'année 2018 a été marquée une nouvelle fois par une très forte activité de l'équipe. Cette activité est notamment à associer à :

- ▶ La mise en œuvre de la GEMAPI avec l'évolution de notre syndicat (périmètre de compétence, statuts, élections, réorganisation, anticipation du déficit de 2020 en lien avec la nouvelle politique du Département du Gard),
- ▶ La poursuite et l'évolution de la gestion des ouvrages hydrauliques (transfert d'un barrage et de 6 digues classées),
- → L'entretien des cours d'eau dans le contexte d'une augmentation significative du périmètre de compétence (obtention de la nouvelle DIG, réalisation des travaux de gestion des atterrissements et de restauration forestière).
- → La poursuite de nombreux projets dans nos différents domaines d'activité :
  - **Inondation** : réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations, études hydrauliques, travaux,
  - <u>Gestion quantitative</u>: Validation du PGRE, poursuite de la mise en œuvre des plans de gestion locaux, de l'étude des karsts hettangien et Urgonien et du suivi hydrométrique, mise en place du suivi piézométrique et études,

- Qualité de l'eau : Animation pour la lutte contre les pesticides et les économies d'eau en zone non agricole, suivi et/ou appui de démarches de lutte contre les pesticides et les économies d'eau en zone agricole,
- <u>Milieux aquatiques</u>: Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion des espèces invasives et de la stratégie pour les zones humides, lancement des projets de restauration des zones humides: plan de gestion de la Paluns et travaux sur la Jacotte à Aramon, projets de Continuité écologique et de Restauration physique,
- <u>Gouvernance</u>: Poursuite de la mise en œuvre du Papi 2, du SAGE et du contrat de rivière, lancement du PAPI3 et animation de la CLE.

#### **EVOLUTION DE L'EQUIPE**

L'équipe a évolué en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI :

- le recrutement d'un poste (chargée de mission « outils contractuels ») : Elisa RICHARD (prise de poste le 1er juin 2018),
- ▶ le transfert d'un poste du SHVC (technicien de rivière gestion du Galeizon), qui s'est effectué au 1er janvier 2019,
- la mise à disposition de service ou d'agents pour :
  - Alès agglomération : mise à disposition de service de 2.25 ETP pour l'entretien de la traversée d'Alès (digues incluses) et 0,9 ETP pour la gestion hydraulique,
  - SHVC: mise à disposition d'agent pour 0,9 ETP pour l'entretien du sous bassin,
  - Comps et Aramon : mise à disposition d'agents quelques jours par an essentiellement pour appuyer la gestion de crise.

L'équipe comprend ainsi en 2018, 19 postes et l'équivalent de 4,05 ETP en mise à disposition<sup>2</sup>.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement est généralement divisée en trois grands postes de dépenses : les charges de personnel, les charges de structure et les dépenses liées aux opérations.

L'analyse des dépenses est en cours avec la finalisation du compte administratif. Les charges de personnel ont logiquement été influencées par les évolutions détaillées ci-dessus, à relier directement avec la mise en œuvre de la GEMAPI

En ce qui concerne les dépenses associées aux opérations, l'année 2018 a été marquée par :

- → La réalisation de travaux courant importants avec le lancement de la restauration forestière tranche 5, la gestion des atterrissements et le plan de gestion des espèces invasives.
- → la surveillance et l'entretien des ouvrages hydrauliques classés (suivi réglementaire, réactualisation serveur et système) et le lancement de plusieurs études hydrauliques liées aux ouvrages.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les mises à disposition pour les communes de Comps et Aramon ne sont pas intégrées car elles ne représentent que quelques jours par an.

→ L'engagement ou la poursuite d'études particulièrement stratégiques : PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau – phase de préparation), poursuite de l'étude sur les karsts et de la démarche sur la GEMAPI, poursuite de l'inventaire des petites zones humides...

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, l'année a été essentiellement marquée par :

- La poursuite de l'élaboration de **plusieurs projets de travaux** : restauration du Briançon à Théziers, mise en transparence du seuil de Collias, franchissabilité des seuils de Remoulins et de Collias, projet de restauration de la zone humide des Paluns...
- La réalisation d'**études** : schéma d'aménagement de l'Auriol, schéma d'aménagement de l'Allarenque plan de gestion durable du **Gardon d'Anduze**, ...
- La mise en œuvre de **l'animation pour la réduction de la vulnérabilité** (ALABRI 2, démarche sur les bâtiments publics en parallèle d'ALABRI 2),
- L'animation sur la réduction des pesticides en Zone Non Agricole.

Nos équipes se sont par ailleurs **investies** dans les outils de programmation et de planification, particulièrement stratégiques pour notre territoire : **PAPI 2**, **contrat de rivière**, **PGRE**, **SOCLE et SAGE**.

#### **ENDETTEMENT**

L'année 2018 n'a pas nécessité la mobilisation d'emprunts supplémentaires. Toutefois le choix d'acquérir le bâtiment occupé par l'équipe verte (actuellement en location pour une partie) conduira à la contractualisation d'un nouvel emprunt en 2019 (230 000 € - consultation en cours).

L'endettement de l'EPTB Gardons est caractérisé par :

- → Un emprunt sur 10 ans contracté en 2009 pour la construction du barrage de Saint Geniès de Malgoirès (Crédit agricole),
- → Trois emprunts mobilisés pour l'acquisition des locaux du siège (2012 et 2013) :
  - 180 000 € sur 20 ans (Caisse d'Epargne),
  - 350 000 € sur 15 ans (Crédit agricole),
  - 120 000 € sur 15 ans (Banque Chaix).
- Un emprunt de 300 000 € sur 15 ans (Crédit agricole) pour faire face à plusieurs projets d'investissement en 2015 (protection de berge au pied de la digue de Remoulins, travaux de restauration du Briançon à Domazan, travaux de continuité écologique tranche 1).

#### RAPPORTS D'ACTIVITE

Afin d'illustrer en détail l'activité du syndicat sur l'année 2018, les **rapports d'activité du syndicat** (siège et équipe verte) sont d'ores et déjà en téléchargement sur le site internet de l'EPTB.

Ces documents sont très détaillés et permettent de disposer d'une vision relativement complète des activités du syndicat.

### **Orientations budgétaires 2019**

#### **OBJECTIFS**

L'objectif stratégique de l'année 2019 est la **stabilité**. Après avoir une évolution très significative des dépenses en 2018, suite à la mise en œuvre de la GEMAPI, l'objectif 2019 est de **stabiliser la cotisation et de préparer la forte baisse des recettes en fonctionnement** de 2020.

Effectivement suite à l'annonce du Département du Gard de dissoudre le SMD et de se retirer des syndicats de bassin versant dont il est membre, nous avons évalué **le déficit sur l'autofinancement à 700 000 €** par an pour une cotisation globale de plus de 1 600 000 € soit plus de 40% de l'autofinancement. Le détail de ces évolutions a été débattu lors de notre séance du 10 octobre 2018.

Nous avons alors engagé un travail spécifique pour anticiper cette diminution de recettes en analysant les possibilités d'économie et la mobilisation de nouvelles recettes. Nous avons débattu des premiers éléments lors de notre séance du 19 décembre 2018.

Nous avons pu constater les **faibles marges de manœuvre** dont nous disposions **pour diminuer les dépenses** tout en maintenant le niveau de service. Même avec une réduction très nette du niveau de service nous ne pouvons pas faire face à un tel niveau de déficit de recettes. Nous avons ainsi prospecté d'éventuelles nouvelles ressources et avons décidé de proposer la mise en place en 2019 d'une **sur redevance sur les prélèvements** tout en ayant à l'esprit les risques qu'elle n'aboutirait probablement pas dans un premier temps (réticences du comité de bassin et de l'agence de l'eau).

Nous avons ainsi envisagé l'augmentation des cotisations tout en constatant que la règle de non dépassement des 1,2% d'augmentation des dépenses de fonctionnement imposée à nos deux agglomérations (Alès agglomération et Nîmes métropole) constituait une contrainte très forte. Nous avons ainsi écrit au préfet pour demander que les cotisations à l'EPTB ne soient pas intégrées dans le calcul de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités concernées par cette règle de non dépassement des 1,2%.

Nous poursuivons en 2019 les réflexions pour faire face à ce déficit de ressources.

#### **PERSONNEL**

En 2019 l'évolution de l'équipe sera la suivante :

- → Maintien de l'équipe en place,
- → Ajout d'un poste lié au transfert d'un technicien de rivière du Galeizon à l'EPTB (conséquence de la GEMAPI, préparé en 2018 pour un effet au 1er janvier 2019),
- Le reclassement de deux agents sur l'équipe verte mais sans effet a priori sur l'équipe en 2019 (suppression éventuelle d'un poste provisoire en 2020).

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement sera marquée par une globale stabilité des charges de personnel (excepté les augmentations structurelles) et des charges de structure.

Les dépenses liées aux opérations seront de nouveau très significatives avec plusieurs effets cumulés : réalisation d'études obligatoires pour les ouvrages hydrauliques (calendrier très serré à respecter pour l'autorisation des ouvrages suite à la mise en œuvre de la GEMAPI), programme très conséquent d'entretien des cours d'eau (dernière année de financement du SMD) et retard d'opérations entrainant un décalage des dépenses de l'année budgétaire 2018 vers l'année 2019 (ré inscription des dépenses mais l'autofinancement est reporté par le biais des excédents).

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'organisation du syndicat repose sur deux modes de cotisation :

- → Une cotisation solidaire pour toutes les actions, excepté celles rattachées aux ouvrages hydrauliques, aux travaux hydrauliques et à la restauration physique. Toutefois certains projets, stratégiques à l'échelle du bassin, peuvent relever de la restauration physique mais être solidaires car ils permettent de se placer dans une bonne position de négociation pour le contrat de rivière. Il s'agit par exemple de la restauration physique du Briançon à Théziers.
- → Une cotisation non solidaire c'est-à-dire rattachée à chaque EPCI-FP concerné pour :
  - Les ouvrages hydrauliques: cela concerne Alès agglomération, Pont du Gard et, dans une moindre mesure, Nîmes métropole,
  - Les travaux hydrauliques : Alès agglomération,
  - La **restauration physique** hors projets stratégiques : Alès agglomération, Nîmes métropole, Pont du Gard, Pays d'Uzès et Piémont cévenol.

Les dépenses d'investissement sont essentiellement influencées par les immobilisations en cours et les **projets** d'investissement structurants tels que la restauration physique sur Théziers, la continuité écologique (seuil de Remoulins) et la restauration des zones humides des Paluns. Ces actions sont financées à 80% et relèvent de la mutualisation.

La **régularisation des ouvrages hydrauliques** relève pour le moment essentiellement du fonctionnement (mutualisation). Si des travaux apparaissent nécessaires l'investissement alors à réaliser ne sera pas mutualisé mais ne concernera pas l'année 2019. Les simulations réalisées en 2017 (en cours d'actualisation) mettaient en évidence une pointe de dépenses essentiellement en 2020 avec la mise en œuvre de deux projets importants : la restauration physique du Briançon à Théziers et l'aménagement du seuil de Remoulins.

Pour les actions non mutualisées il n'est donc pas envisagé de dépenses significatives pour 2019.

Certaines opérations ou investissement (robot broyeur, véhicules...) ont pris du retard et seront donc reportés en 2019. Les dépenses seront donc augmentées par rapport aux prévisions mais la cotisation pour ces opérations, perçues en 2019, sera également reportée par le biais des excédents.

#### **EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT**

L'année 2019 sera marquée par la **contractualisation d'un emprunt de 230 000 €** pour l'acquisition du bâtiment de l'équipe verte (consultation en cours, compromis de vente signé). L'année 2019 constitue la dernière année de remboursement de l'emprunt pour le barrage de Saint Geniès de Malgoirès.

Le volume des dépenses est forcément irrégulier en investissement car influencé par certaines opérations de grande ampleur. La mobilisation de l'emprunt sera envisagée en 2019 pour plusieurs projets importants (Restauration du Briançon à Théziers et seuil de Remoulins). Le montant est encore à définir mais pourrait approcher 1 millions d'€. L'année 2020 sera marquée par la contractualisation d'un emprunt à court terme pour fournir la trésorerie nécessaire à la conduite des projets (environ 5 millions de dépenses pour les deux projets cités).

#### **EQUILIBRE GLOBAL**

Ces éléments nous conduirons à un besoin en autofinancement en légère augmentation en 2019 par rapport à 2018 car intégrant la cotisation que les collectivités effectuaient directement au SMD.

Effectivement le SMD a décidé de ne pas percevoir de cotisation en 2019 et doit disparaitre en 2020. Ainsi il est proposé une sur cotisation pour chaque collectivité du montant de la cotisation 2018 au SMD. Cette augmentation supplémentaire correspondra à l'augmentation des dépenses d'entretien des cours d'eau et à la prévision de dépenses en cas de travaux post crue.

L'objectif de cotisation totale (GEMAPI et hors GEMAPI) pour l'élaboration du budget serait donc le suivant :

Membres de l'EPTB (sim	Population (simulation 2017 et	Cotisation totale simulations	Sur cotisation SMD 2018	Cotisation totale de	Cotisation SMD 2018		Objectif de cotisation	Crédit reporté	Dette reportée
	budget 2018)	GEMAPI (€/hab)		<b>référence</b> (€/hab)	Montant (€)	Cotisation (€/hab)	totale 2019 (€/hab)	(€)	(€)
Alès agglomération	116855	7,8	0,29	8,09	77631	0,66	8,75	42252	0
Nîmes métropole	22485	7,88	0,19	8,07	11583	0,52	8,59	0	0
Pays d'Uzès	26262	4,94	0,34	5,28	19844	0,76	6,03	0	0
Pont du Gard	23651	9,32	0,38	9,70	21206	0,90	10,60	0	47609
Cévennes Mont Lozère	4210	8,04	0,00	8,04	0	0,00	8,04	0	0
Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires	2617	5,54	0,32	5,86	1898	0,73	6,59	0	0
Piémont cévenol	3058	9,38	0,24	9,62	1660	0,54	10,17	5564	0
Pays de Sommières	591	6,6	0,27	6,87	362	0,61	7,49	0	177
SICE du Briançon	227	6,6	0,44	7,04	224	0,99	8,03	0	30
SMAGGA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Département du Gard	-	Forfait de 130 000 €			-	-			

#### Synoptique d'explication du calcul

#### Cotisation simulations GEMAPI

Cotisations moyennes issues des simulations réalisées dans le cadre de l'élaboration du projet GEMAPI et validées par les collectivités concernées fin 2017



#### Sur cotisation SMD 2018

En 2018 le SMD a décidé de réduire ses cotisations (de 0.10592% du foncier bâti à 0.0732%). Afin d'anticiper la disparition programmée du SMD, il a été procédé à un report de l'effort de cotisation au SMD sur celui de l'EPTB. Ainsi le montant de « sur cotisation SMD 2018 » correspond à la différence de cotisation des collectivités au SMD entre 2017 et 2018 sur le bassin des Gardons.

#### Cotisation de référence

Cotisations 2018 sans les crédits et débits (cf ci-dessous)



#### Cotisation SMD 2018

Le SMD a décidé de ne pas appeler de cotisation en 2019. L'EPTB intègre donc une sur cotisation du montant de la cotisation 2018 de chaque membre sur le bassin versant



#### Objectif de cotisation 2019

Crédit : montant de la sur cotisation 2018 au profit des collectivités ayant sous cotisées

Débit : montant de la sous cotisation 2018 en débit vis à vis des collectivités ayant sur cotisées

Le calcul des cotisations 2018 n'a pas permis d'obtenir une correspondance exacte entre les prévisions de cotisation et les cotisations réelles. Notamment un aménagement non identifié au stade des simulations a dû être intégré dans le budget 2018 pour les ouvrages hydrauliques de la CC Pont du Gard (stations de mesure sur Comps et sur le barrage de Théziers). La sur cotisation a été lissée par un système de crédit / débit entre collectivités pour éviter l'emprunt.

#### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Au regard de ces différents éléments, il est proposé d'élaborer un budget selon les objectifs détaillés ci-avant et de plafonner ainsi les cotisations au montant 2018 augmenté de la cotisation 2018 des collectivités membres au SMD (au prorata de notre bassin versant).

Cette sur cotisation était déjà intégrée dans le budget des EPCI-FP en 2018. Il s'agit donc d'une augmentation de la cotisation de l'EPTB mais avec une stabilité des dépenses pour les EPCI-FP (le même montant est dépensé mais est transmis à un seul organisme au lieu de deux).

#### Après en avoir débattu,

#### L'assemblée, à l'unanimité,

PREND ACTE des éléments constitutifs du débat d'orientation budgétaire 2019.

# Point 15 – QUESTIONS DIVERSES: intervention de M. IGLESIAS, Maire d'ANDUZE – EVENEMENTS LIES à LA DIGUE D'ANDUZE Délibération n° 2019/13

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses à aborder. M. IGLESIAS prend la parole pour exposer les derniers évènements relatifs à l'état de la Digue d'ANDUZE.

M. IGLESIAS rappelle qu'il a alerté le Département et les services concernés depuis 2005. Seul l'EPTB Gardons a porté avec lui les inquiétudes relatives à la dégradation de la digue et a tenté d'initier des solutions dans les plus brefs délais. L'inertie du Département a conduit à la situation constatée aujourd'hui, avec un risque d'effondrement de la digue, l'interdiction de circulation pour les poids lourds et la préparation de travaux d'urgence. Ces décisions drastiques, rendues nécessaires par la situation de la digue, ont des conséquences dramatiques pour le territoire : des entreprises sont en péril, avec des déviations pour poids lourds qui nécessitent de passer par Florac, les transports scolaires sont déviés, les consignes de gestion de la digue sont modifiées avec un seuil à 500 m3/s qui sera rencontré 2 ou 3 fois avant l'été qui nécessite d'évacuer 900 personnes sans savoir où pouvoir les mettre en sécurité...

M. IGLESIAS souhaite que tout soit fait pour réaliser des travaux au plus vite et réduire les conséquences de cette situation. A ce titre l'assemblée lui assure son soutien et se prononce favorablement à toute solution provisoire qui permettrait d'éviter la déviation, notamment la création d'une voie provisoire dans le lit du Gardon si elle s'avère pertinente

#### Après en avoir délibéré, L'assemblée, à l'unanimité,

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour permettre la mise en œuvre de toute solution provisoire pour assurer la circulation quotidienne qui sera interdite sur la digue et ainsi limiter les conséquences dramatiques des réductions de circulation liées à l'état de la digue et ce dans l'attente de travaux d'une extrême urgence à conduire par le Département.
- DIT que toutefois, il revient à l'ETAT de délivrer les autorisations réglementaires pour ces travaux,
- SOUHAITE que l'Etat facilite toutes les autorisations pour mettre en œuvre des solutions visant à réduire les conséquences dramatiques de cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 11h00



#### Liste des annexes :

- Annexe à la délibération 2019/01
- Annexe à la délibération 2019/10
- Annexe à la délibération 2019/11

#### ANNEXE A LA DELIBERATION 2018.....

### Etat des marchés et commandes engagés dans le cadre de la délégation au Président du 28/11/2018 au 11/02/2019

Tiers	Objet	TTC	Date
LAPIERRE SARL	ACHAT BATIMENTEQUIPE VERTE VEZENOBRES	230 000,00 €	08/02/2019
ENVIRONNEMENT BOIS ENERGIE	M. ord. 18.231 091RFT5P1 - LOT 1 - RESTAURATION FORESTIERE - TRANCHE 5 - PHASE 1	1 614,00 €	24/10/2018
SENEZE CHARRIOT	M. ord. 18.233 091RFT5P1 - LOT 3 - RESTAURATION FORESTIERE - TRANCHE 5 - PHASE 1	28 011,00 €	24/10/2018
BRL I	MBC 18.026 - BC 18.026/001 BC01 - REALISATION VTA DIGUES ALES ET ST JEAN DU GARD	6 672,00 €	20/11/2018
1001 PILES BATTERIES	MAPA n° 2018/0094 ACHAT DE 12 BATTERIES 12V 9AH ET 7AH - 106 PIEZO	256,08 €	28/11/2018
BUREAU ALPES CONTROLENTROLENTROLE	MBC 17.001 - BC 17.001/021 BC21 - 018INV - TRAVAUXBROYAGE RENOUEE JAP - ATT GD COMBE	84,00 €	03/12/2018
PHILIP FRERES	MBC 16.029 - BC 16.029/032 BC32 - 100RFT5P2 - CNE ST HILAIRE BRETHMAS AVENE	4 360,80 €	03/12/2018
DELON David	CONTROLE TRIMESTRIEL SAUVEGARDE	45,00 €	06/12/2018
DELON David	MISE EN PLACE SURVEILLANCE LINUX	200,00 €	06/12/2018
LYRECO FRANCE	DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET ENTRETIEN	208,38 €	07/12/2018
API INFOGERANCE	SAE mise en service et abonnement 2019	3 135,00 €	07/12/2018
CG AUTO 30	IMMATRICULATION VEHICULE NEUF REMORQUEEQUIPE VERTE	97,76€	11/12/2018
LYRECO FRANCE	DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES	331,44 €	11/12/2018
ORANGE BUSINESS	TELEPHONE + ACCESSOIRES (POUR AGENT MIS A DISPOSITION SHVC)	322,68 €	14/12/2018
VWR INTERNATIONALE	1 CONDUCTIMETRE 3310 REF6638130 -	1 140,00 €	17/12/2018
ELECTRONICA TEC	MAPA n° 2018/0101 CABLE USB/RS232 POUR STATION AUTEGEREE - MAINTIEN DU RESEAU DE SUIVI PIEZOMETRIQUE DES KARSTS URGONIEN ET HETTANGIEN - OP 106PIEZO	159,60 €	20/12/2018
LAGARDE SAS	FOURNITURE ROBOT BROYEUR FORESTIER	67 824,00 €	20/12/2018
LYRECO FRANCE	DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET	330,96 €	07/01/2019
BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT IPARAPHEUR ANNEE 2019	150,00 €	10/01/2019
LPSI SARL	EXTINCTEUR PORTATIF + BAES 2019	186,00 €	10/01/2019
DIGITO	MAINTENANCE 3CX PHONE 2019	243,00 €	10/01/2019
LA POSTE SOLUTION	TIMBRES	253,74 €	10/01/2019
BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT CHORUS PRO ANNEE 2019	270,00 €	10/01/2019
BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT BLESS ANNEE 2019	299,94 €	10/01/2019
VERISURE	TELESURVEILLANCE LOCALEQUIPE VERTE ABO + MAINTENANCE 2019	323,48 €	10/01/2019
LIBRICIEL	CONTRAT DE MAINTENANCE 2019 DEMATERIALISATION DES ACTES	351,00€	10/01/2019
LPSI SAR	VERIFICATION EXTINCTEURS 2019 SIEGE +EV	406,80 €	10/01/2019

### Etat des marchés et commandes engagés dans le cadre de la délégation au Président du 28/11/2018 au 11/02/2019

DIGITO	ABONNEMENT ALTOSPAM 2019	477,90 €	10/01/2019
DELON David	CONTRAT MAINTENANCE SIGMA 2019	560,00€	10/01/2019
CREASOLAIRE	ENTRETIEN CLIMATISATION ANNEE 2019	756,00 €	10/01/2019
POISSON SOLUBLE	GESTION HEBERGEMENT DOMAINE 2019	1 128,00 €	10/01/2019
BERGER LEVRAULT	CONTRAT MAINTENANCE 2019 EMAGNUS	3 204,85 €	10/01/2019
DIGITO	CONTRAT ASSISTANCE INFORMATIQUE 2019	3 455,28 €	10/01/2019
LAGARDE SAS	EQUIPEMENT TREUIL ARRIERE IXION 50	3 000,00 €	18/01/2019
C2F FORMATION	FORMATION AIPR - OPERATEUR + EXAMEN	552,00 €	22/01/2019
ATSDN	M. ord. 18.234 TO 100RFT5P2 - LOT 4 - RESTAURATION FORESTIERE - TRANCHE 5 - PHASE 2	2 340,00 €	22/01/2019
PHILIP FRERES	MBC 16.029 - BC 16.029/033 BC33 - 100RFT5P2 - ST HILAIRE BRETMAS - AVENE	3 964,80 €	23/01/2019
SAUGNAC JAUGES	JAUGE J6 PROTECTION UV VIS FIXATION MECANIQUE	489,36 €	24/01/2019
GARAGE DE LA GARE	NETTOYAGE INTERIEUR VEHICULES	96,00 €	01/02/2019
CNAS	COTISATION 2019 ACTIFS 21 x 207 et ret 1 x 134.50	4 481,00 €	05/02/2019
BBASS BOTTRAUD	MAPA n° 2019/0002 PRESTA GEOMETRE DIVISION PARCELLAIRES OP PP REMOULI	888,00 €	06/02/2019
FCA	MAPA n° 2019/0001 ASSISTANCE PASSATION TRANSACTIONS FONCIERES AMIABLES OPERATION PASSE A POISSONS DE REMOULINS	1 260,00 €	06/02/2019
DIAZ FRERES SARL	MAPA n° 2019/0003 ENLEVEMENT EPAVE LIT MINEUR GARDON RESTAURATION FORESTIERE 100RFT5P2	1 800,00 €	06/02/2019
	TOTAL	375 729,85 €	-



# RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EQUIPE VERTE EPTB GARDONS



**EPTB** Gardons

6, avenue Général Leclerc • 30000 NÎMES • Tél. : 04 66 21 73 77 eptb.gardons@les-gardons.fr • www.les-gardons.fr

### **SOMMAIRE**

1.	INTRO	DUCTION	2
2.	<b>Points</b>	marquants de 2018	2
3.		/ENTIONS REALISEES PAR LES EQUIPES VERTES	
		adies et accidents du travail	
		Un total de journées maladies toujours problématique	5
	3.1.2.		
	3.2. Dim	ninuer la pénibilité du travail	7
4.		de la typologie des travaux	
		Les travaux de restauration forestière	
		Maintenance des ouvrages hydrauliques	
		Lutte contre les espèces invasives	
		partition du temps de chantier entre types de travaux	
		nexe 1 : Détail des linéaires réalisés et des temps de travail en 2018	
		nexe 2 : Planches photographiques (non exhaustif)	
	4.4.1.	Gardon d'Alès, Commune de Cendras	
	4.4.2.	la Luquette, Communes d'Euzet et St-Just-et-Vacquières.	
	4.4.3.	Les Seynes, Commune de Serviers-et-Labaume.	
	4.4.4.	l'Alzon, Commune d'Uzes.	
	4.4.5.	Les Seynes , Commune d'Uzès	5
	4.4.6.	le Teulon, Commune de Fons-Outre-Gardon	
	4.4.7.	Le Lavoir, Commune de Garrigues-Sainte-Eulalie	
	4.4.8.	Le Mayestre, Communes de Lasalle et Saint-Bonnet-de-Salendrinque	
	4.4.9.	Le Carriol, Commune de St Christol les Alès	
	4.4.10.	Le Fraïsset, Commune de Vézénobres	
	4.4.11.	le Boulidou, Commune de Vézénobres	
	4.4.12. 4.4.13.	L'Avène, Commune de Saint Privat des vieux	
	4.4.13. 4.4.14.	Interventions d'urgence sur le Ruisseau des Rosselles et l'Alzon	
	4.4.15.	Intervention d'urgence sur la Candouillière	
	7.7.10.	The vertion durgence sur la Candouillere	10

#### 1. INTRODUCTION



Ce rapport présente les travaux effectués par l'équipe verte de l'EPTB Gardons et rappelle les objectifs d'interventions, les méthodes et les résultats obtenus.

La mission principale de l'équipe verte est l'entretien forestier des rivières et ruisseaux et l'intervention rapide sur les secteurs remaniés (crue, tempête, érosion,...).

Les missions secondaires concernent l'entretien d'ouvrages hydrauliques (seuils, passes à poissons,...) et de protections de berges, ainsi que la lutte contre les espèces invasives.

Les travaux découlent de la programmation établie pour la DIG (déclaration d'intérêt général) et visent

l'entretien équilibré de la végétation qui intègre la prévention du risque inondation (maintien des écoulements) et la bonne gestion de l'écosystème rivière (favoriser la diversité des classes d'âge et des espèces, lutter contre les espèces invasives, adapter l'intervention au contexte hydraulique et écologique,...).

### 2. Points marquants de 2018

Le bilan des travaux réalisés est de **27,4 Km de restauration et d'entretien forestier** répartis entre 22,8 km issus du programme initial et 4,6 km d'ajouts en cours d'année (remontée de terrain, notamment après crue).

A ce linéaire, s'ajoute un linéaire toujours très important de **93 km de tronçons prioritaires** qui exigent une surveillance et/ou une intervention régulière en raison des enjeux inondation très forts.

L'activité de l'équipe est toujours très axée sur les opérations de bûcheronnage (80% du temps de travail affecté aux chantiers), mais dans une moindre mesure que les années précédentes et avec cette année un part significative d'intervention suite aux crues de l'automne (11% du temps de travail).

Le travail de gestion des ouvrages hydrauliques (digues, barrages, seuils, passes à poissons, béals,...) se développe légèrement avec la prise de compétence GEMAPI pour atteindre 12% du temps de travail (8% en 2017).

Les travaux de plantation et de protection de berge en génie végétal (7% du temps de travail) ont essentiellement concerné cette année une action impulsée par la Fédération de pêche du Gard sur la Salindrenque dans l'objectif de favoriser le biotope des écrevisses autochtones.

La gestion des espèces invasives est modéré et stable (1% du temps) en raison du réajustement de l'EPTB Gardons sur cette thématique.

La gestion des **ressources humaines est un enjeu important avec des problématiques de reclassement pour deux agents.** Le travail de gestion administrative de ces dossiers est extrêmement chronophage.

Cinq accidents du travail sont à déplorer cette année, pour une durée cumulée modérée (66 jH). Un bilan de chaque accident avec analyse des causes et proposition d'amélioration est réalisé systématiquement par l'encadrement et restitué à l'équipe pour un échange. Les efforts collectifs de prévention sont encore et toujours nécessaires.

La recherche de la diminution de la pénibilité et de l'amélioration de l'efficacité des interventions (nécessaire dans le contexte de prise de compétence GEMAPI sur de nouveaux tronçons de cours d'eau) a conduit à programmer l'achat d'un robot broyeur forestier pour compléter le matériel.

Par ailleurs, l'atelier actuel devenant exigu pour stocker l'ensemble du matériel et l'opportunité d'achat de l'intégralité du bâtiment comprenant l'atelier actuel a conduit à engager l'achat de ce dernier. Il permettra à terme à l'équipe d'utiliser un atelier de taille doublée.

La réactivité et l'adaptabilité de l'équipe sont particulièrement précieuses pour l'EPTB Gardons (gestion de la signalétique, désembâclement, interventions post-crue, interventions diverses).

Il convient de souligner l'implication et l'engagement des agents pour répondre aux missions assignées.



#### Composition de l'équipe

L'atelier de l'équipe verte est situé à Vézénobres, commune sur laquelle confluent les Gardons d'Alès et d'Anduze. Cette situation centrale sur le bassin versant permet de maintenir des temps de trajet acceptables depuis les Cévennes jusqu'au bas Gardon.

L'équipe est encadrée par un Ingénieur (Régis NAYROLLES), basé à Nîmes. Il fait le lien entre le terrain et les élus, rédige le programme, assure la gestion des riverains, encadre l'organisation des achats, assure la

gestion administrative de l'équipe et une mission globale d'encadrement technique et humain.

Le Chef d'équipe (Romuald BARRE) pilote la gestion au quotidien, les missions administratives courantes (commandes de matériel en particulier), l'information aux Communes lors des interventions, l'organisation opérationnelle, la rédaction des fiches et des tableaux d'activité.

Il est assisté d'un adjoint : Xavier PRADY.

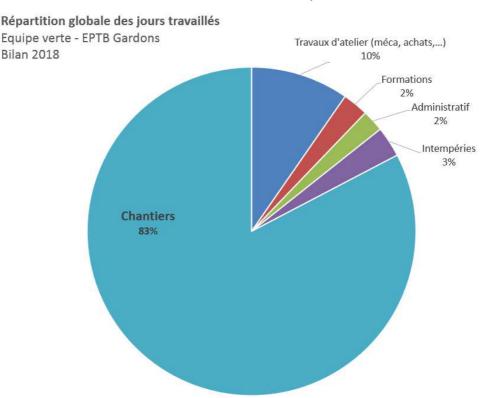
•

Plusieurs agents complètent l'équipe :

deux titulaires : Marc MARTIN et Abdelkrime MEZGHENNA (poste adapté),

quatre contractuels sur des renouvellements successifs pour remplacement d'agents titulaires : Hocine ABDELHAMID (depuis fin 2016), Florian AUBERT (jusqu'à juin) Sergio GARBIN (depuis mi 2016) et Oscar DUBOIS (depuis juillet);

### 3. INTERVENTIONS REALISEES PAR LES EQUIPES VERTES



Répartition globale du temps de travail



Bilan 2018

83% du temps de travail des équipes est affecté à des chantiers (cf. 3.4 pour la répartition de ce temps entre type d'intervention). Ce pourcentage est variable sur la période 2011-2018 (entre 79% et 90%) et cette année se situe dans la fourchette basse.

Le nombre de jours imputés aux chantiers (934 jH) est situé dans la fourchette haute comparativement aux années précédentes : 881 jH en 2011, 890 jH en 2012, 859 jH en 2013, 810 jH en 2014, 846 jH en 2015, 816 jH en 2016, 1 001 jH en 2017.

Les 17% (196 jH) consacrés au fonctionnement se répartissent dans :

- ▶ l'entretien des machines et du matériel : 109 jH, volume comparable aux années passées (70 à 101 jH sur 2011-2017). Cette action pourrait être ventilée sur les chantiers dans la mesure où elle leur est totalement imputable ;
- les **formations** : 29 jH qui correspondent cette année à un effort volontaire :
  - 1 journée de formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux), obligatoire pour les encadrants en mai;
  - 2 jours de formation pour un agent au « Stage Union L'habilitation électrique BS » organisée par le CNFPT les 10-11 septembre ;
  - 2 jours de formation pour un agent à « La compréhension du fonctionnement de l'arbre » organisée par le CNFPT les 13-14 novembre;
  - 1 journée de formation pour toute l'équipe à la prévention des troubles musculosquelettiques en décembre.
- ▶ les tâches à caractère administratif : 24 jH. Ce poste est cohérent avec les années précédentes (22 à 40 jH sur 2011-2018). Le chef d'équipe assume la totalité des tâches organisationnelles (achats, gestion des chantiers et du matériel, tableaux et fiches de suivi, ...).
- ▶ Les « intempéries » : 34 jH, sont significatives, en lien avec la situation pluviométrique contraignante en fin d'année (0-37 jH sur 2011-2018). Les journées d'intempéries sont consacrées à des tâches d'entretien du matériel, des locaux et de gestion logistique en général.

#### 3.1. Maladies et accidents du travail

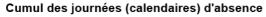
#### 3.1.1. Un total de journées maladies toujours problématique ...

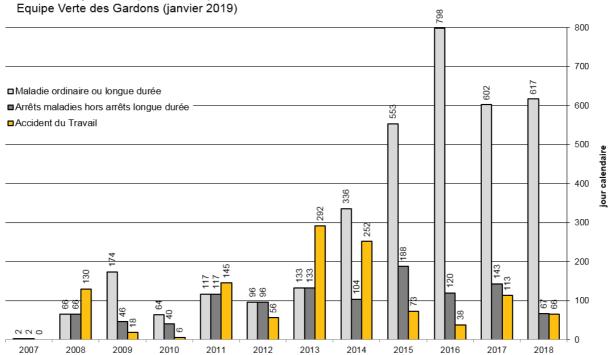
Avec 683 jours d'arrêts (maladies et accidents du travail), l'année 2018 apparaît à nouveau comme une année fortement marquée par les absences.

Ce chiffre est très largement imputable à la situation de deux agents absents sur des pathologies de longue durée :

- → 365 j d'arrêt (53% du total des absences) d'un agent en arrêt longue durée et dont la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle a été actée en 2017. Il est en cours de reclassement.
- → 185 jours d'arrêt (27% du total des absences) pour un agent qui bénéficie d'une reconnaissance de travailleur handicapé et est actuellement sur un poste adapté. Sa situation de santé est fragile et justifie une réflexion sur un reclassement.

**Déduction faite de ces arrêts** « singuliers », le nombre de jours maladies déclarés par les agents titulaires ou contractuels est de **67 jH**, ce qui représente une valeur dans la fourchette basse des dernières années.





Les pistes de réflexion et d'amélioration de cette situation sont exposées au paragraphe 3.3.

#### 3.1.2. Suivi des accidents du travail

Avec 5 évènements, le nombre d'accidents du travail se situe dans la moyenne haute, mais la **durée** cumulée est modérée : 66 jH et classe 2018 dans les années moyennes.

La moyenne sur 2007-2017 est de 3,3 accidents par an pour 99 jH/an.

Les arrêts en 2018 sont les suivants :

- une chute lors d'un déplacement sur un pont avec impact au genou (juin, 24 j d'arrêt) ;
- une entorse au genou lors d'une circulation sur chantier (août, 5 i d'arrêt);
- un fort écrasement de la tête lors d'une opération de débardage-abattage (septembre, 23 i d'arrêt)
- un impact de branche dans l'œil lors d'un déplacement (décembre, 4 j d'arrêt) ;
- un impact et torsion du genou lors d'une opération de façonnage (décembre, 7 j d'arrêt).

La question de la sécurité au travail fait l'objet d'une vigilance constante à la fois de l'encadrement et des agents, sensibilisés et sensibles à ces questions. Le port des équipements de protection individuelle (casques, pantalons et chaussures anti-coupure,...) est très bien respecté par les agents.

Un bilan de chaque accident avec analyse des causes et proposition d'amélioration est réalisé systématiquement par l'encadrement et restitué à l'équipe pour échange.

L'encadrement (Direction, Technicien, Assistant de prévention, Chef d'équipe) procède à des rappels systématiques sur le respect des précautions de sécurité, du droit de retrait et du rôle de chacun dans l'élaboration des procédures.

Des formations sur la sécurité sont suivies régulièrement : tous les agents titulaires sont sauveteurs secouristes au travail, les contractuels sont formés aux premiers secours.

Cette stratégie de prévention nécessaire se poursuit et s'incrémente des retours d'expérience.

### 3.2. Diminuer la pénibilité du travail

Depuis sa création en 2007, l'équipe est passée de travaux entièrement manuels vers une mécanisation progressive du travail qui concerne plusieurs postes :

- → Transport de matériel sur les chantiers inaccessibles : achat d'un transporteur à chenille (2007),
- → Chantiers de débroussaillage : achat d'une débroussailleuse autoporté (2013),
- Débardage des arbres abattus : achat d'un débusqueurdébardeur (fin 2015) ;
- ➡ Broyage des rémanents : achat d'un broyeur de branches (fin 2016).

L'essentiel de son activité se concentre sur des chantiers de bûcheronnage (restauration et entretien forestier) qui comprennent une part plus ou moins importante de débroussaillage (réouverture de cours d'eau encombrés de ronces ou de cannes de Provence).

Les arbres abattus sont aujourd'hui débardés en haut de berge, hors zone de reprise par les crues fréquentes.

Sur ces places de dépôt, ils sont façonnés (ébranchés) :

les futs et les branches de gros diamètre (plus de 5-8 cm) sont billonnées en tronçons de 1 m et entassés. Ils sont laissés à la disposition des riverains.

Les branches de faible diamètre (inférieur à 5-8 cm) constituent **les rémanents**. Après avoir été brûlés pendant plusieurs années, ils sont aujourd'hui débrisés à la tronçonneuse (coupés en petites longueurs) ou broyés (broyeur de branches) afin qu'ils ne puissent constituer des embâcles

préjudiciables lors des crues suivantes.

Le broyage reste un poste de travail chronophage et pénible physiquement, c'est pourquoi une consultation pour un matériel de broyage des branches a été réalisée courant 2018. Le choix s'est porté sur le matériel Robot IXION 50 de l'entreprise française Lagarde. Ce matériel sera livré dans le courant du 1er trimestre 2019.







Ce nouveau matériel contribuera à la diminution de la pénibilité tout en favorisant la capacité d'intervention de l'équipe, notamment dans le contexte de la prise en compétence sur de nouveaux tronçons urbanisés.

### 4. Rappel de la typologie des travaux

#### 4.1.1. Les travaux de restauration forestière

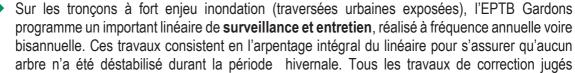
Ils correspondent à l'abattage d'arbres déracinés, instables, ou morts, au débroussaillage et au traitement d'embâcles. Ce sont les travaux qui représentent le plus de « journées hommes ».

Ils se décomposent en plusieurs catégories :

- ➡ la restauration forestière consiste en un premier passage sur des ripisylves non entretenues depuis des années. Sur les cours d'eau de plaine ayant subi des recalibrages massifs, il faut composer avec un milieu physique totalement déstructuré et une forte colonisation du lit mineur. La restauration forestière permet d'accompagner la végétalisation des berges.
- ▶ L'entretien forestier correspond aux interventions postérieures à la restauration. Elles sont nécessaires pour accompagner la végétation et maintenir à moindre coût la ripisylve dans un bon état sanitaire. Si la fréquence est de 3

Pont de La Baume sur les Seynes

à 5 ans, on parle **d'entretien forestier**. Si la fréquence d'entretien excède 5 années, on parle alors **d'entretien forestier poussé**, car les interventions d'abattage seront plus nombreuses et importantes.



nécessaires sont ensuite réalisés. Certains passages de pont en secteur sensible sont également dégagés.

Les travaux d'urgences. Les communes et les utilisateurs nous sollicitent pour des travaux sur le bassin versant, en particulier suite à des crues. Après visite sur site et validation, l'intervention est déclenchée. Ces travaux correspondent à de l'entretien forestier : désembâclement de pont routier, débroussaillage sélectif ou billonnage d'arbres morts échoués.

Il faut noter que ces travaux de restauration et d'entretien, s'ils s'organisent autour de la prévention des inondations (limiter la création d'embâcles), sont

cependant conçus et exécutés avec l'objectif d'une **gestion équilibrée** de ces espaces. Les critères retenus sont : diversification des essences et des classes d'âges, suppression des espèces invasives ou exogènes, maintien des embâcles et bois morts en retrait de berge ou lorsqu'ils ne présentent pas de risque de transfert, réouverture ponctuelle et diversification du milieu... Ces travaux maintiennent ou accompagnent la recréation d'un corridor végétal continu et de qualité et ont à ce titre une forte composante écologique.



# 4.1.2. Maintenance des ouvrages hydrauliques

L'entretien des **passes à poisson** (Bonicoli, Comps, Remoulins, Moussac, Sauzet,...) est indispensable à leur bon fonctionnement. Il consiste dans le désembâclement, l'enlèvement de détritus, le remplacement des parties dégradées ou vandalisées (qui menacent le bon fonctionnement et la sécurité des personnes), etc... Ces travaux sont principalement réalisés au printemps.

L'arrosage et l'entretien des plantations et des protections de berge (en génie végétal) visent leur pérennité. Après les premières années consacrées à l'arrosage et la protection des jeunes plants (hors 1ère année où l'entretien est effectué par l'entreprise ayant réalisée les travaux), l'entretien se transforme en regarnissage, bouturage de complément, entretien manuel de la végétation et au contrôle des arrosages automatiques mis en place sur certaines protections. Pour la majorité des protections de berges, les arrosages ne sont plus nécessaires. Les travaux sont concentrés sur deux périodes : en été pour l'entretien et l'arrosage et en hiver pour les regarnissages.

L'entretien des ouvrages de protection collective contre les inondations, digues d'Anduze, Remoulins, Comps, Saint-Jean-du-Gard, barrage de Théziers et barrage de Saint Génies de Malgoires et du seuil de Remoulins est pour partie assuré par l'équipe verte. Cette dernière assume des travaux de finition et de petit entretien, de surveillance de la signalétique, etc...





L'équipe verte intervient également sur de petits ouvrages hydrauliques patrimoniaux (béals en Cévennes) pour lesquels l'EPTB Gardons a engagé une démarche partenariale avec les propriétaires préleveurs autour de la thématique de **l'économie de la ressource en eau**. Le travail consiste dans un appui à la réalisation d'ouvrages de limitation des prélèvements : calibrage de la prise d'eau, étanchéification du canal, ...

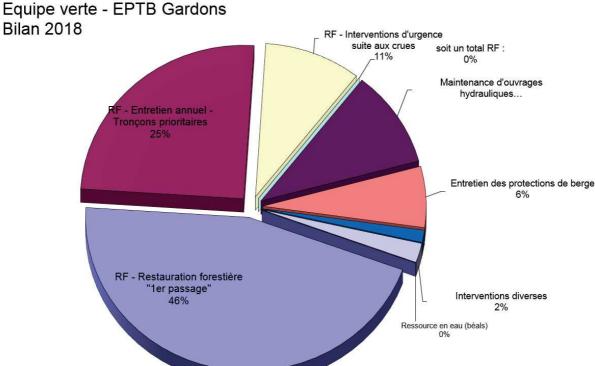
#### 4.1.3. Lutte contre les espèces invasives

L'équipe verte apporte son appui aux actions de lutte contre les espèces invasives sur le bassin versant : Renouée du Japon, Jussie, Buddleia, ...

Son intervention peut consister en la réalisation de petits chantiers de lutte, le suivi de sites traités antérieurement, le recensement ou le contrôle de tronçons.

### 4.2. Répartition du temps de chantier entre types de travaux

### Répartition des jours de chantier



En 2018, les principales interventions de l'équipe verte peuvent se synthétiser comme suit :

Les travaux de restauration forestière (restauration forestière, suivi de tronçons prioritaires et interventions d'urgence), représentent 80% du temps de travail chantier de l'équipe verte (748 jH). Un tableau détaillé est annexé, mais en synthèse on peut retenir :

- → Restauration forestière en 1er passage :
  - 425 iH soit 45 % du temps de travail ;
  - 22 828 m traités issus du programme initial ;
  - 2 629 m ajoutés en cours d'année ;

Suivi de tronçons prioritaires :

- 234 jH soit 25% du temps de travail ;
- 93 324 m surveillés et traités au besoin soit l'intégralité des tronçons prévus au programme.
- Interventions d'urgence suite aux crues :
  - 90 jH soit 10% du temps de travail;
  - 4 006 m traités.

La surveillance et l'entretien des passes à poissons (Comps, Bonicoli, Remoulins, St Chaptes, Sauzet et Moussac)

Total RF1 = 25 457 m



et des ouvrages hydrauliques (digues d'Anduze, Comps et Remoulins, Barrages de St Genies et Théziers) a mobilisé cette année 96 jH soit 10% du temps.

L'arrosage et l'entretien des 12 protections de berge en génie végétal et des 4 zones de reforestation (Gardon d'Alès) « historiques » n'a pas été nécessaire cette année encore. Les travaux ont cette année concerné les plantations dans la vallée de l'Eure (Uzès) et surtout sur la Salindrenque (Lasalle, Colognac), en lien avec la Fédération départementale de pêche. Ce travail a mobilisé 60 jH (6% du temps de travail).

La **lutte contre les espèces invasives**, a occupé 12 jH soit 1% du temps de travail. L'intervention s'est limitée au fauchage de l'ambroisie sur des atterrissements sensibles (car particulièrement fréquentés) : sur le Gardon à Collias et sur le Gardon d'Anduze dans la traversée d'Anduze.

Le volume d'intervention annuel est cohérent avec celui des années passées, et la ventilation des linéaires est également dans la moyenne des années passées.

La poursuite de la mécanisation de l'équipe est une piste pour absorber les augmentations de surface d'entretien liées à la GEMAPI et poursuivre l'amélioration de l'intervention sur le terrain.



### 4.3. Annexe 1 : Détail des linéaires réalisés et des temps de travail en 2018

Sous BV	Code	Cours d'eau	Communes	Limite amont	Limite aval	F mod	linéaire prévu	linéaire réalisé	Jours- Homme
			Programme initial : Entretien et Si	uivi annuel			92 524	93 324	234
Alzon- Seynes	alz_alz_12	Alzon	Collias: 100%	Aire de pique nique de la RD3	confluence	1	1 238	1238	4
Alzon- Seynes	lis_alz_03	Lisson	Serviers-et-Labaume: 100%	Mas d'Alsas	Confluence avec les Seynes	1	906	906	9
Alzon- Seynes	rsq_alz_01	Saint Quentin (Rieu de)	Saint-Quentin-la-Poterie: 100%	Sources	Confluence avec le Valat de Valorgues	1	3 285	3285	10
Alzon- Seynes	sey_alz_08	Seynes	Serviers-et-Labaume: 100%	Pont de la RD981	Ancien viaduc SNCF	1	430	430	0
Alzon- Seynes	val_alz_01	Valorgues (Valat de)	Saint-Quentin-la-Poterie: 100%	Sources	Confluence avec le Rau les Rossellles	1	4 713	4713	7
Bas Gardon	vay_bas_01	Vayer (Rau du)	Castillon-du-Gard: 77%, La Capelle- et-Masmolène: 16%	Amont	Station de nettoyage	1	6 749	6749	1
Bas Gardon	vay_bas_02	Vayer (Rau du)	Castillon-du-Gard: 100%	Station de nettoyage	confluence avec Larrière	1	893	893	1
Bas Gardon	vld_bas_01	Valadas	Meynes: 0%	Amont	Entrée village Meynes (passage souterrain)	1	840	840	1
Bourdic	bou_bou_07	Bourdic	Bourdic: 86%, Garrigues-Sainte- Eulalie: 14%	RD982	Aval du village	1	1 359	1359	3
Bourdic	ria_bou_02	Riançon	Bourdic: 100%	Cave coopérative	Aval village	1	671	671	2
Bourdic	rie_bou_03	Rieu	Saint-Chaptes: 100%	Pont communal au lieu dit "La Gare"	Confluence l'Arrière	1	1 408	1408	13
Briançon	bri_bri_01	Briançon	Domazan: 0%	Amont	entrée village Domazan (passage souterrain)	1	2 952	2952	8
Gardon d'Alès	bre_gal_02	Bremo	Branoux-les-Taillades: 47%, Les Salles-du-Gardon: 52%	Conluence avec le Rau des Fumades	Confluence avec le Gardon d'Alès	1	1 417	1417	11
Gardon d'Alès	gal_gal_06	Gardon d'Alès	Le Collet-de-Dèze: 100%	Lieu dit "Cambous"	Camping	1	3 178	3178	4
Gardon d'Alès	gal_gal_10	Gardon d'Alès	Branoux-les-Taillades: 48%, La Grand-Combe: 19%, Sainte-Cécile- d'Andorge: 33%	Barrage des Cambous	Confluence Berbezier	1	3 473	3473	7

Sous BV	Code	Cours d'eau	Communes	Limite amont	Limite aval	F mod	linéaire prévu	linéaire réalisé	Jours- Homme
Gardon d'Alès	gal_gal_11	Gardon d'Alès	Branoux-les-Taillades: 15%, La Grand-Combe: 39%, Les Salles-du- Gardon: 46%	Confluence Berbezier	Passerelle de la Pise	1	2 597	2597	6
Gardon d'Alès	gra_gal_02	Gravelongue	Les Salles-du-Gardon: 100%	Aval Hameau du Gravelongue	Confluence avec le Gardon d'Alès	1	1 503	1503	1
Gardon d'Anduze	all_gan_02	Allarenque	Lédignan: 35%, Saint-Bénézet: 35%, Cardet: 10%, Cassagnoles: 20%	Amont RD109	Aval confluence Gasferrier	1	2 652	2652	7
Gardon d'Anduze	cou_gan_02	Couloubry (Rau le)	Cardet: 100%	Pont du Mas de l'Eglise	Ouvrage OC1 (Gayraud)	1	1 834	1834	1
Gardon d'Anduze	lir_gan_02	Lirou (Rau du)	Lézan: 100%	Pont D907	Pont D24	1	1 412	1412	3
Gardon d'Anduze	pei_gan_02	Peironnelle (Rau de)	Massillargues-Attuech: 100%	Pont voie ferrée	Lieu dit Recoulin	1	309	309	3
Gardon d'Anduze	pei_gan_03	Peironnelle (Rau de)	Massillargues-Attuech: 100%	Lieu dit Recoulin	Confluence	1	875	875	2
Gardon d'Anduze	rie_gan_01	Rieu de Lézan	Lézan: 100%	source	Pont D982	1	1 664	1664	1
Gardon d'Anduze	vey_gan_02	Veyrac (Rau du)	Anduze: 100%	Pont de la D907	Confluence Gardon d'Anduze	1	771	771	1
Gardon d'Anduze	gan_gan_02	Gardon d'Anduze	Anduze: 100%	Pont voie ferrée	Pont submersible	1	880	880	1
Gardonnen que - Braune	aur_gar_03	Auriol	Sauzet: 28%, Moussac: 16%, Brignon: 56%	Pont voie ferrée (Nozières)	Nord des Grandes Terres	1	1 998	1998	24
Gardonnen que - Braune	bra_bra_03	Braune	Gajan: 100%	GR63	lieu dit les Mortissonnes	1	1 531	1531	1
Gardonnen que - Braune	bra_bra_03_ af04		Gajan: 100%	#N/A	#N/A	1	830	830	1
Gardonnen que - Braune	bra_bra_07	Braune	Dions: 100%	Pont amont ancienne coopérative	Confluence avec le Gardon	1	1 468	1468	8

Sous BV	Code	Cours d'eau	Communes	Limite amont	Limite aval	F mod	linéaire prévu	linéaire réalisé	Jours- Homme
Gardonnen que - Braune	cae_bra_01	Calmette Est (Rau de la)	La Calmette: 100%	Source	Confluence avec la Braune	1	1 569	1569	2
Gardonnen que - Braune	cao_bra_01	Calmette Ouest (Rau de la)	La Calmette: 100%	Source	Confluence avec la Braune	1	2 077	2077	3
Gardonnen que - Braune	esq_esq_01	Esquielle	Domessargues: 21%, Mauressargues: 33%, Saint-Geniès- de-Malgoirès: 46%	Amont	Lieu dit "Serre des Fonts"	1	4 059	4059	4
Gardonnen que - Braune	esq_esq_02	Esquielle	Saint-Geniès-de-Malgoirès: 100%	Lieu dit "Serre des Fonts"	Lieu dit "Barragnades"	1	2 828	2828	10
Gardonnen que - Braune	gou_bra_04	Goutajon (Rau du)	Dions: 100%	Croisement RD22 et RD225	Confluence avec la Braune	1	782	782	0
Gardonnen que - Braune	len_bra_02	Lens (Rau des)	Fons: 19%, Saint-Mamert-du-Gard: 81%	Resserrement de la vallée entre "Les Cambons" et "Devès de Meyne"	Confluence avec la Braune	1	2 788	2788	19
Gardonnen que - Braune	pon_bra_02	Pont (Rau du)	Parignargues: 100%	Amont village Parignargues	Aval village Parignargues	1	870	870	2
Gardonnen que - Braune	teu_bra_03	Teulon (Rau de)	Fons: 100%	RD907 (La Devèze)	Aval du pont OT9 de la RD1	1	1 455	1455	8
Gardonnen que - Braune	teu_bra_04	Teulon (Rau de)	Fons: 42%, Gajan: 58%	Aval du pont OT9 de la RD1	Confluence avec la Braune	1	1 623	1623	7
Salindrenq ue	sal_sal_04	Salindrenque	Lasalle: 100%	Confluence de la Coulègne	Confluence du Vernet	1	2 115	2115	2
Alzon- Seynes	mer_alz_03	Merlançon	Saint-Siffret: 100%	Amont du Moulinas	Confluence avec l'Alzon	2	2 029	2029	10
Alzon- Seynes	mon_alz_01	Montaren (Rieu de)	Montaren-et-Saint-Médiers: 100%	source	Confluence avec les Seynes	2	1 498	1498	3
Bas Gardon	vld_bas_03	Valadas	Meynes: 100%	Sortie village Meynes (passage souterrain)	Confluence Roubine du Pradas	2	224	224	1

Sous BV	Code	Cours d'eau	Communes	Limite amont	Limite aval	F mod	linéaire prévu	linéaire réalisé	Jours- Homme
Bourdic	aga_bou_01	Agaux (Rau des)	Garrigues-Sainte-Eulalie: 100%	Amont lieu dit "Garrigasse"	Lieu dit "La Privadière"	2	1 690	1690	4
Bourdic	arr_bou_02	Arrière (Rau de l')	Saint-Chaptes: 100%	confluence Devois	La Tour	2	2 184	2184	5
Bourdic	dev_bou_01	Devois (Rau du)	Garrigues-Sainte-Eulalie: 0%	Amont (pont de la route communale)	Pont de la RD322	2	2 660	2660	4
Gardon d'Alès	dou_gal_04	Dourdon	Le Collet-de-Dèze: 100%	Lieu dit "le Tour"	Confluence avec le Gardon d'Alès	2	664	664	0
Gardon d'Alès	gal_gal_05	Gardon d'Alès	Le Collet-de-Dèze: 24%, Saint- Michel-de-Dèze: 76%	Confluence avec Rau de Rioumalèdes	Lieu dit "Cambous"	2	2 107	2107	0
Gardon d'Anduze	all_gan_03	Allarenque	Cardet: 70%, Cassagnoles: 29%	Aval confluence Gasferrier	Pont troué	2	1 197	1997	4
Gardon d'Anduze	cou_gan_03	Couloubry (Rau le)	Cardet: 39%, Ribaute-les-Tavernes: 61%	Ouvrage OC1 (Gayraud)	Confluence avec le Gardon d'Anduze	2	872	872	0
Gardon d'Anduze	fon_gan_01	Fontaine (Rau de)	Cassagnoles: 23%, Massanes: 77%	Source	pont OF03	2	1 418	1418	1
Gardonnen que - Braune	rou_esq_02	Rouvégade	Montignargues: 75%, Saint-Geniès- de-Malgoirès: 25%	Bousigons	Lieu dit "les Treilles"	2	1 979	1979	4
									0
		Progra	mme initial - Restauration forestière	et Entretien forestier			27 164	22 828	367
Alzon- Seynes	mon_alz_02	Montaren (Rieu de)	Montaren-et-Saint-Médiers: 0%	Confluence avec les Seynes	Amont moulin de langeac		1 052	1052	12
Bourdic	ber_bou_01	Bergen (Rau de)	Garrigues-Sainte-Eulalie: 100%	Nord de Garrigues (Mont Grand)	Confluence avec le Bourdic		2 283		0
Bourdic	bou_bou_08	Bourdic	Bourdic: 100%	Aval du village	Confluence avec le Riançon		985	985	43
Bourdic	cot_bou_03	Cottin (Rau du)	Collorgues: 0%, Garrigues-Sainte- Eulalie: 0%	Pont amont cimetière	confluence avec l'Arrière		2 353	2353	50
Bourdic	lav_bou_01	Lavoir (Rau du)	Garrigues-Sainte-Eulalie: 100%	Les Rouvierettes	Confluence avec Rau des Agaux		1 701	1701	5
Droude	can_dro_02	Candouillère	Euzet: 0%, Saint-Hippolyte-de- Caton: 0%, Saint-Jean-de- Ceyrargues: 0%	Mas Bonnafous	Confluence avec le Rau desTroubadours		3 916	3000	111
Droude	val_dro_02	Grand Valat	Brignon: 0%, Castelnau-Valence: 0%, Saint-Maurice-de-Cazevieille: 0%	RD7	Confluence avec la Droude		2 915	2915	59

Sous BV	Code	Cours d'eau	Communes	Limite amont	Limite aval	F mod	linéaire prévu	linéaire réalisé	Jours- Homme
Gardon d'Anduze	all_gan_04	Allarenque	Massanes: 100%	Pont troué	Ancien Moulin de Massanes (pont RN110)		1 208	1208	7
Gardon de St Jean du Gard	obs_gaj_01	Rieu Obscur (valat du)	L'Estréchure: 0%, Saumane: 0%	Lieu dit "Les Loubatières"	Confluence avec le Gardon Saint Jean		178		0
Gardonnen que - Braune	vlc_gar_03	Combe (valat de la)	Saint-Chaptes: 100%	D982	Confluence avec le valat de la Dame		1 077	1077	1
Gardonnen que - Braune	bag_gar_01	Moulin de Baguet (valat du)	Saint-Chaptes: 100%	Source	Confluence avec le valat de la Dame		1 118	1118	1
Gardonnen que - Braune	teu_bra_02	Teulon (Rau de)	Fons: 0%	Lieu dit "Les Plaines"	RD907 (La Devèze)		1 529	1529	12
Gardonnen que - Braune	vig_bra_01	Vignes (Rau des)	La Rouvière: 0%	Source	confluence avec la Braune		1 893	1893	29
Gardonnen que amont	bou_gar_01	Boulidou (Rau du)	Vézénobres: 0%	Source	RD116		1 286	1286	22
Gardonnen que amont	fra_gar_02	Fraysset (Rau du)	Vézénobres: 100%	Amont N106	Confluence avec le Gardon		1 747	1747	5
Salindrenq ue	fab_sal_01	Fabréguette (Rau de la)	Lasalle: 100%	Pont vers le Solier	Pont des Abrigaus		959		0
Salindrenq ue	may_sal_01	Mayestre (Rau de)	Lasalle: 19%, Saint-Bonnet-de- Salendrinque: 81%	Lieu dit "Mayestre"	Confluence avec le ruisseau de Vernet	0	964	964	12
									0
			Ajouts en cours d'année	e			21 201	2 000	58
Salindrenq ue	hor_sal_02	Horts (Rau des)	Soudorgues	Pont de la D271	Confluence Salindrenque		2 055	200	19
Gorges du Gardon	riu_gor_01	Riau (Rau du)	Blauzac	Amont	RD979		2 409	100	3
Gorges du Gardon	riu_gor_02	Riau (Rau du)	Blauzac, Sainte-Anastasie	RD979	Confluence avec le Gardon		1 060	150	3

Sous BV	Code	Cours d'eau	Communes	Limite amont	Limite aval	F mod	linéaire prévu	linéaire réalisé	Jours- Homme
Gardonnen que - Braune	rou_esq_02	Rouvégade	Montignargues, Saint-Genies-de- Malgoires	Bousigons	Lieu-dit "Les Treillles"		1 979	200	12
Droude	rch_dro_01	Roche (Rau de la)	Saint-Hippolyte-de-Caton	Source	Confluence avec le Cuiranel	2	629		0
Gardonnen que - Braune	aur_gar_06	Auriol	La-Calmette, Saint-Chaptes	Pont de la DN106	Confluence		3 344	50	4
Gardon d'Alès	bru_gal_01	Mas Brunel (Rau du)	Vézénobres	Amont	Confluence avec le Rau de la Coste		1 557	200	1
Droude	luq_dro_01	Luquette (Rau de la)	Euzet, Saint-Just-et-Vacquières	Source	Confluence avec le Rau des Troubadours		4 448	500	4
Gardon de St Jean du Gard	gaj_gaj_08	Gardon de Saint Jean	Saumane	Confluence de la Borgne	Pont du Boutonet		1 412	300	6
Alzon- Seynes	sey_alz_07	Seynes	Serviers et labaume	Pont RD125	Pont de la RD981		2 308	300	6
			Intervention d'URGENCE (Crues, to	amnôtas \			57 965	4 006	90
Alzon-		1	,	1	N. 1. 0. C.				
Seynes	alz_alz_07	Alzon	Uzes 100%	Moulin du pont	Moulin Gisfort		2 044	100	3
Alzon- Seynes	alz_alz_07	Alzon	Uzes	Moulin du Pont	Moulin Gisfort		2 044	100	3
Alzon- Seynes	alz_alz_08	Alzon	Uzes	Moulin Gisfort	Pont des Charettes		2 024	350	10
Alzon- Seynes	alz_alz_12	Alzon	Collias	Aire de pique-nique de la RD3	Confluence		1 238	100	2
Alzon- Seynes	guy_alz_01	Guye (Valat de)	Serviers-et-Labaume	Sources	500 m amont confluence avec les Seynes		870	100	5
Alzon- Seynes	lis_alz_03	Lisson	Serviers-et-Labaume	Mas d'Alsas	Confluence avec les Seynes		906	906	6
Alzon- Seynes	ros_alz_02	Rosselles	Uzes, Saint-Quentin-la-Poterie	Confluence du Valat de Valorgues	Confluence Alzon		860	100	2

Sous BV	Code	Cours d'eau	Communes	Limite amont	Limite aval	F mod	linéaire prévu	linéaire réalisé	Jours- Homme
Alzon- Seynes	sey_alz_03	Seynes	Belvezet	Radier situé au niveau de Monteillet	Confluence avec le ruissseau de la Combe des Monteils		2 383	150	2
Alzon- Seynes	sey_alz_12	Seynes	Sanilhac-Sagriès, Uzès	Confluence avec le Rau du Mas Téophile	Pont du Moulin de Sautet		3 046	100	3
Avène	av_av_07	Avène	Saint-Privat-des-vieux	Confluence avec l'Arias	Pont RD6		3 158	100	5
Avène		Avène						100	4
Droude	can_dro_03	Candouillère	Saint-Hippolyte-de-Caton, Saint- Jean-de-Ceyrargues, Saint-Étienne- de-l'Olm	Confluence avec la Droude	Confluence avec le Rau desTroubadours		3 344	50	2
Droude	can_dro_03	Candouillère	Saint-Étienne-de-l'Olm, Saint- Hippolyte-de-Caton, Saint-Jean-de- Ceyrargues	Confluence avec le Ruisseau des Troubadours	Confluence avec la Droude		3 344	200	4
Droude	dro_dro_05	Droude	Deaux	Lieu-dit "Mas Espérandieu	Pont de la D116		2 375	100	3
Droude	dro_dro_14	Droude	Brignon	Confluence du Grand Valat	Pont RD7		1 296	200	5
Gardon d'Alès	alz_gal_04	Alzon	Saint-Christol-les-Alès	pont noyé	confluence avec le gardon		3 463	100	5
Gardon d'Alès	car_gal_02	Carriol (Rau de)	Bagard, Saint-Christol-les-Alès	RD910a	Confluence avec le Rivensol		6 145	100	2
Gardon d'Alès	gal_gal_08	Gardon d'Alès	Sainte-Cécile-d'Andorge, Branoux- les-Taillades	Confluence avec l'Andorge	Barrage des Cambous		3 219	300	3
Gardon d'Alès	gal_gal_13	Gardon d'Alès	Les Salles-du-Gardon, Saint-Martin- de-Valgalgues, Laval-Pradel	Ancien pont voie de chemin de fer	Hameau de la Tour (Pont N106)		3 561	100	3
Gardon d'Anduze	gan_gan_04	Gardon d'Anduze	Anduze, Tornac	Amont du plan des Môles	Aval de la Madeleine		2 272	100	3
Gardon d'Anduze	gan-gan-05	Gardon d'Anduze	Anduze, Boisset et Gaujac	Aval La Madeleine	Aval seuil Massillargues		1 794	100	3
Gardon de Miallet		Gardon	Mialet					150	3
Gardon de Sainte- Croix	gsc_gsc_01	Gardon de sainte Croix	Le Pompidou, Barre-des-Cévennes, Molezon	Source du Gardon	Hameau des Biasses		6 533	100	2
Gardon de Sainte- Croix	mas_gsc_02	Masaut (Rau du)	Le Pompidou	Lieu-dit le sous breton	Confluence avec le Gardon de Sainte-Croix		704	100	2

Sous BV	Code	Cours d'eau	Communes	Limite amont	Limite aval	F mod	linéaire prévu	linéaire réalisé	Jours- Homme	
	vlc_gar_01	Combe (valat de la)	Saint-Dezery	aval village	step		1 342	100	5	
			Programme initial - Autres tra	N/OUV					187	
Bas										
Gardon	gar_bas_03		PP Remoulins	Remoulins					5	
Bas Gardon	gar_bas_04		PP Bonicoli	Fournès			10			
Bas Gardon	gar_bas_07		PP Comps	Comps	Suivi du fonction PASSE	es	0			
Gardonnen que	gar_gar_05 gar_gar_06 gar_gar_07		PP Moussac & Sauzet & St Chaptes	Sauzet - Moussac - St Chaptes - St Genies M.	T AGGE		1			
np	np		Autres passes à poisson (Lézan, Ners, Saint-Hilaire-de-Brethmas)	Lézan, Ners, Saint-Hilaire- de-Brethmas			14			
Bas Gardon	bri_bri_04		Barrage de Thézier	Thézier			0			
Bas Gardon	gar_bas_03		Digues de Remoulins	Remoulins					5	
Bas Gardon	gar_bas_03		Seuil de Remoulins	Remoulins					36	
Bas Gardon	gar_bas_04		Seuil de Bonicoli	Fournès					0	
Bas Gardon	gar_bas_07		Digues de Comps	Comps	Intervention				2	
Bas Gardon	gar_bas_07		Seuil de Comps	Comps	ouvrage	s hydra	uliques		0	
Bas Gardon	gar_bas_07		Digues d'Aramon	Aramon					0	
Gardon d'Alès	gaj_gaj_18		Digues de Saint-Jean-du-Gard	Saint-Jean-du-Gard			5			
Gardon d'Alès	gal_gal_11		Digues de La-Grand-Combe	La-Grand-Combe						
Gardon d'Alès	gal_gal_16		Digues d'Alès	Alès			0			

Sous BV	Code	Cours d'eau	Communes	Limite amont	Limite aval	F mod	linéaire prévu	linéaire réalisé	Jours- Homme
Gardon d'Alès	gal_gal_16		Seuil de Saint-Hilaire	St Hilaire B		•	•		0
Gardon d'Anduze	gaj_gaj_08		13 seuils Saumane	Saumane					0
Gardon d'Anduze	gan_gan_01		Digues d'Anduze	Anduze					0
Gardon d'Anduze	gsg_gsg_02		Mur de Saint-Germain-de-Calberte	Saint-Germain-de-Calberte					0
Gardonnen que	esq_esq_01		Barrage de St Genies	St Genies M - Mauressargues					9
Gardonnen que	gar_gar_01		Seuil de Cassagnoles	Cassagnoles					0
Gardonnen que	gar_gar_05		Seuil de Moussac	Moussac					0
Gardonnen que	gar_gar_06		Seuil de Sauzet	Sauzet					0
Gardonnen que	gar_gar_07		Seuil de St Chaptes	St Chaptes					0
np	np		Autres ouvrages	np	_				9
Alzon - Seynes	gal_gal_12 alz_alz_07		PB et plantations Fontaine d'Eure	Uzès					12
Alzon - Seynes	alz_alz_09		PB Pont des Charettes	Uzès					0
Alzon - Seynes	alz_alz_10		PB de St Maximin	Saint Maximin					0
Alzon - Seynes	sey_alz_08		PB de Serviers	Serviers et Labaume	Suivi et entretien des PRC	TECTIC végétal	ONS DE BERO	GE par génie	0
Bas Gardon	gar_bas_03		PB Remoulins AEP	Remoulins					0
Bas Gardon	gar_bas_03		PB Remoulins STEP	Remoulins					0
Bas Gardon	gar_bas_03		PB Remoulins Digue	Remoulins					0

Sous BV	Code	Cours d'eau	Communes	Limite amont	Limite aval	F mod	linéaire prévu	linéaire réalisé	Jours- Homme
Bas Gardon	bri_bri_02		PB Domazan découverture	Domazan					0
Bas Gardon	gar_bas_07		PB Montfrin	Montfrin					0
Droude	dro_dro_03		PB Méjeannes	Méjannes Alès					0
Gardon d'Alès	gal_gal_17		PB Seuil de Roumassouse (et plantations)	Vézenobres					0
Gardon d'Alès	gal_gal_15 gal_gal_16 gal_gal_17		Plantations grands écoulements Gardon d'Alès	St Hilaire de B St Christol A					1
Gardon d'Anduze	gan_gan_01		PB Anduze STEP	Anduze					0
Gardonnen que	gar_gar_04		PB Brignon	Brignon					0
Gardonnen que	gar_gar_05		PB Moussac	Moussac					0
np	np		Autres protections de berge	np					47
BV	np		BV	BV	Lutte contre les ES	PECES	<b>ENVAHISSAI</b>	NTES	12
BV	np		BV	BV	Petits aménagements	sur les	BEALS en Cé	évennes	0
BV	np								0
BV	np				Interventions	DIVEDS	ES (prácicar)		0
BV	np				interventions	DIVERS	Lo (hiecisei)		0
BV	np								0
BV	np				Travaux hors équipe (pro	spectio	n RF, Pose pa	anneaux,)	19
BV	np								0

### 4.4. Annexe 2 : Planches photographiques (non exhaustif)

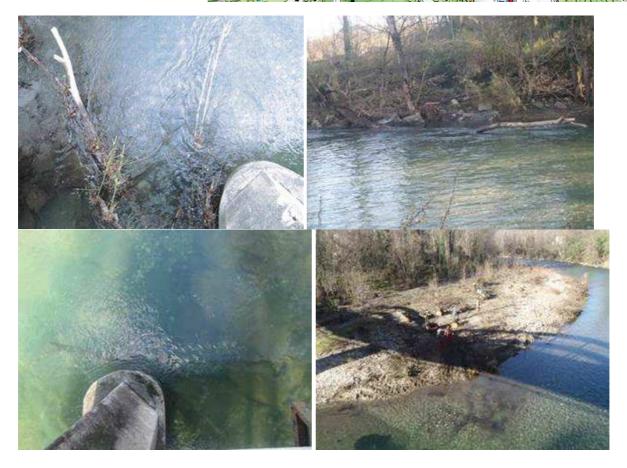
### 4.4.1. Gardon d'Alès, Commune de Cendras.

Intervention d'urgence post crues réalisée suite à la demande de la Mairie de Cendras

Tronçon gal\_gal\_13, amont passerelle. Volume traité 5 m3. Date(s) d'intervention : 04/12/2018

Nombre de jours mobilisés : 4 jours-hommes







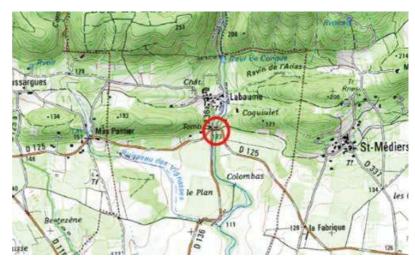
4.4.2. la Luquette, Communes d'Euzet et St-Just-et-Vacquières.

Intervention réalisée suite à la demande de la Mairie d'Euzet Tronçon luq\_dro\_01 du pont du Mas Champion à l'aval du Mas Champion. 500 ml traités. Date(s) d'intervention: 30/10/2018. Nombre de jours mobilisés: 4 jours-hommes



# 4.4.3. Les Seynes, Commune de Serviers-et-Labaume.

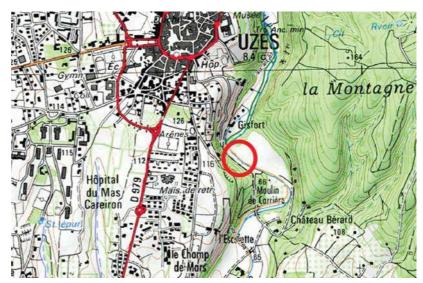
Intervention réalisée suite à la demande de la Mairie de Serviers et Labaume Tronçons sey\_alz\_06 et sey\_alz\_07. Depuis 100 m amont du pont de la RD125, Jusqu'à 200 m aval du pont de la RD125. 350 m traités. Date(s) d'intervention : 21/11/2018. Nombre de jours mobilisés : 5 jours-hommes





# 4.4.4. l'Alzon, Commune d'Uzes.

Intervention d'urgence post crues du 09/11/2018 réalisée suite à la demande de la Mairie d'Uzès Tronçon alz\_alz\_08, à l'aval du moulin Gisfort. Lineaire traité 400 m, 22 m3 d'embâcle. Date(s) d'intervention : 27 et 28/11/2018. Nombre de jours mobilisés : 10 jours-hommes







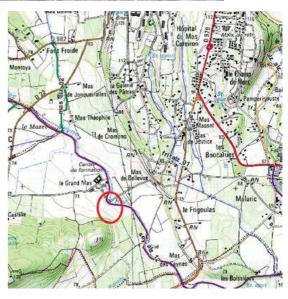


### 4.4.5. Les Seynes , Commune d'Uzès

Intervention d'urgence post crues réalisée suite à la demande de la Mairie d'Uzes. Tronçon sey\_alz\_11, à amont pont. Volume traité 5 m3. Date(s) d'intervention : 03/12/2018. Nombre de jours mobilisés : 3 jours-hommes







# 4.4.6. le Teulon, Commune de Fons-Outre-Gardon

Tronçon inscrit au programme annuel de travaux (Code tronçon teu\_bra\_02 du lieu-dit « les plaines » à la RD907 (la Devèze), 1529 m). Date d'intervention : 01-03/09/2018. Nombre de jours mobilisés : 12 jours-hommes









# 4.4.7. Le Lavoir, Commune de Garrigues-Sainte-Eulalie

Tronçon inscrit au programme annuel de travaux (Code tronçon lav\_bou\_01 du lieu-dit « Les Rouvierettes» à la Confluence avec Rau des Agaux, 800 m traités). Date d'intervention : 25/09/2018. Nombre de jours mobilisés : 5 jourshommes







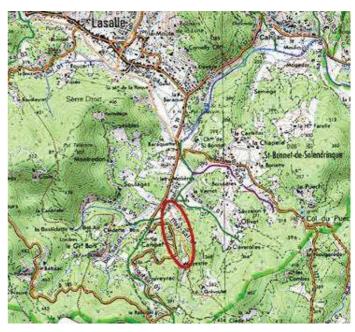






# 4.4.8. Le Mayestre, Communes de Lasalle et Saint-Bonnet-de-Salendrinque

Tronçons inscrit au programme annuel de travaux (Code tronçon may\_sal\_01). Date d'intervention : 17-18/09/2018. Nombre de jours mobilisés : 7 jours-hommes







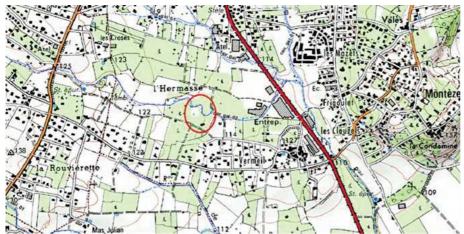








#### Le Carriol, Commune de St Christol les Alès 4.4.9.



Point signalé par le service technique de la Mairie sur le Carriol (Code tronçon car\_gal\_02) Date de signalement : 25/09/2018. Date

d'intervention : 26/09/2018. Nombre de jours mobilisés : 1.5 jours-

hommes

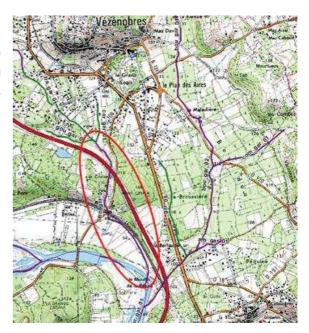




### 4.4.10. Le Fraïsset, Commune de Vézénobres

Points signalés par la Mairie sur le Fraïsset depuis l'aval de Vézenobres jusqu'à la confluence avec le Gardon, 1747 m (Code tronçon fra\_gar\_02). Date d'intervention : 10/09/2018. Nombre de jours mobilisés : 5 jours-hommes











#### 4.4.11. le Boulidou, Commune de Vézénobres

Traitement du linéaire de l'amont du Boulidou, 1286 m (Code tronçon bou\_gar\_01) Date d'intervention : 11/09 au 24/09/2018

Nombre de jours mobilisés : 20 jours-hommes

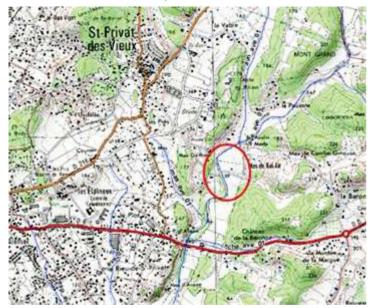








L'Avène, Commune de Saint Privat des vieux 4.4.12.



Point signalé sur l'Avène, (Code tronçon av\_av\_07)
Date de dignalement : 14/09/2018
Date d'intervention : 26-27/09/2018 Nombre de jours mobilisés : 3,5 jours-

hommes





#### Rivière l'Avène, commune d'Alès et de Mejannes les Alès. 4.4.13.



Intervention réalisée urgence à la demande de la Mairie (Code tronçon av\_av\_08 au lieu-dit « La Bedosse», désembâclement du pont de la Bedosse, 12 m3 Date(s) traités,). d'intervention: 16/10/2018

Nombre de jours mobilisés : 4

jours-hommes



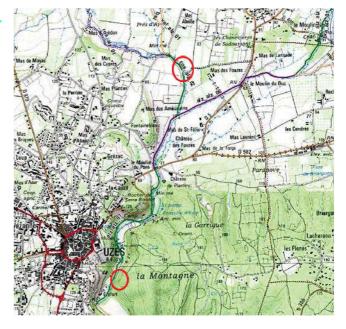








4.4.14. Interventions d'urgence sur le Ruisseau des Rosselles et l'Alzon







4.4.15. Intervention d'urgence sur la Candouillière









